

ANAPI
Agence Nationale pour la Promotion des Investissements

INVESTIR
DANS LE SECTEUR DU TOURISME

Cahier Sectoriel

Janvier 2026

JUSTICE PAIX TRAVAIL



Cahier Sectoriel

Tourisme

« Investir en RDC, c'est maintenant ! »

www.anapi.cd

Edition 2026


RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO
JUSTICE
PAIX
TRAVAIL
PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE

Une vision, mieux une ferme prédisposition pour l'action déclinée à travers les six (6) engagements contenus dans le projet de société que je vous ai présenté au moment de solliciter vos suffrages. Ce nouveau quinquennat aura ainsi pour objectif :

***Premièrement**, de créer plus d'emploi : en accélérant la promotion de l'entreprenariat rendue possible, notamment grâce à l'affectation prochaine de fonds issus de l'enveloppe obtenue dans le cadre de la renégociation du projet SICOMINES et qui devrait atteindre un montant global de 7 milliards de dollars américains. A cette question épineuse, se posent-elles aussi celles du développement des chaînes de valeurs agricoles et de l'assainissement de nos villes ; trois défis qui constitueront les trois (3) Initiatives présidentielles prioritaires de ce nouveau mandat. Mes très chers compatriotes, L'expression de vos suffrages et le renouvellement de votre confiance à mon égard, interviennent dans une période critique de l'Histoire où de nombreux défis pèsent sur notre devenir collectif. Notamment celui des jeunes, et au moyen d'une approche volontariste inspirée de nos réalités sociétales ;*

***Deuxièmement**, de protéger le pouvoir d'achat des ménages : en stabilisant le niveau de l'inflation et en maîtrisant le taux de change ;*
***Troisièmement**, d'assurer avec beaucoup plus d'efficacité la sécurité de nos populations, de notre territoire, de nos biens ainsi que la préservation de nos intérêts : au moyen d'une restructuration profonde de notre appareil de sécurité et de défense et par la poursuite du renforcement de notre diplomatie ;*
***Quatrièmement**, de poursuivre la diversification de notre économie et d'accroître sa compétitivité : en optant pour la transformation de nos produits agricoles et miniers bruts sur notre sol ;*

***Cinquièmement**, de garantir plus d'accès aux services de base : en veillant à l'extension des programmes tels que ceux de la Couverture Santé Universelle, de la Gratuité de l'Enseignement et du PDL 145T ;*

Et enfin, De renforcer l'efficacité de nos services publics.

SON EXCELLENCE MONSIEUR LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

Félix-Antoine TSHISEKEDI TSHILOMBO



SON EXCELLENCE MADAME LA PREMIERE MINISTRE

Judith
SUMINWA TULUKA



SEM. Guylain NYEMBO MBWIZYA

Ministre du Plan et de la Coordination de l'aide au Dévéloppement


Editorial

Le Tourisme est l'un des secteurs économiques clés dans le monde. C'est une industrie qui emploie beaucoup de personnes, jeunes et vieux, hommes et femmes, valides et invalides. Il joue un grand rôle sur le développement social par la création d'emplois, la redistribution des revenus et la réduction de la pauvreté. De nombreux autres avantages sont tirés du tourisme, aussi bien au niveau environnemental que social.

En République Démocratique du Congo, le Tourisme est perçu comme un atout substantiel qui offre des opportunités de diversification économique et de création de nouveaux emplois.

Le pays possède non seulement des sites splendides et emblématiques inscrits sur la liste du patrimoine mondial de l'humanité, des espaces protégés de grande valeur, un fleuve majestueux parsemé de nombreux affluents, avec les escarpements et les nombreuses chutes d'eau, une pittoresque façade atlantique, mais aussi un potentiel touristique important et diversifié en raison de sa biodiversité, de la prédominance des reliefs (volcans), de sa variété climatique et de sa diversité ethnique et culturelle importante.

En plus de l'écotourisme, rendu possible par la diversité des écosystèmes et de son patrimoine culturel abondant, plusieurs autres formes de tourisme pourraient être développées, parmi lesquelles le tourisme culturel, l'agrotourisme, le tourisme du cure (santé et des plantes médicinales), le tourisme de Safari photo et de chasse (cynégétique) dans les différentes réserves de chasse, le tourisme sportif et le tourisme d'affaire et de congrès.

C'est dans cette optique que le présent cahier sectoriel a été produit dans le but de disséminer tant à l'échelle nationale qu'internationale, les informations phares sur le secteur de Tourisme en RDC partant des données et informations générales du pays, du cadre institutionnel et règlementaire, de la vision et objectifs du Gouvernement, des potentialités touristiques, des infrastructures et attraits touristiques, des peuples et cultures, des procédures et conditions d'ouverture d'une unité touristique ainsi qu'à la présentation de quelques projets en quête de financement dans le secteur du Tourisme.

Située au cœur de l'Afrique, la République Démocratique du Congo est entourée de 9 pays, représentant un marché de plus de 250 millions de consommateurs potentiels pour le tourisme d'affaires et de loisirs.

En somme, investir dans le tourisme en RDC, c'est parier sur un secteur à fort potentiel, capable de générer croissance, emplois et de valoriser le patrimoine naturel et culturel immense du pays.

C'est dans cette perspective que nous nous sentons dans l'obligation de pouvoir exprimer, à travers ce cahier sectoriel, notre sentiment de gratitude à tous ceux qui, de loin ou de près, ont contribué à l'élaboration de ce précieux outil de promotion des investissements.



Rachel PUNGU LUAMBA
Directrice Générale

TABLE DES MATIERES

ACRONYMES II
Chapitre I : DONNEES ET INFORMATIONS GENERALES SUR LA REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO 5
1.1. INFORMATIONS GENERALES 5
1.2. PROFIL GEOGRAPHIQUE DE LA RDC 6
1.3. BREF APERÇU DE L'ENVIRONNEMENT MACRO-ECONOMIQUE 9
Chapitre II : CADRE INSTITUTIONNEL ET REGLEMENTAIRE REGISSANT LE SECTEUR DU TOURISME EN RDC 11
2.1. CADRE INSTITUTIONNEL 11
2.2. ROLES DES INSTITUTIONS CLES 11
3.1. VISION 13
3.2. OBJECTIFS STRATEGIQUES 13
Chapitre IV : POTENTIALITES TOURISTIQUES DE LA REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO 15
4.1. LES PARCS NATIONAUX ET RESERVES NATURELLES 16
Localisation géographique des réserves et domaines de chasse de la RDC 28
4.2. JARDINS BOTANIQUES ET ZOOLOGIQUES 29
4.3. FAUNE ET FLORE 31
4.4. SITES NATURELS ET CULTURELS 31
Chapitre V : INFRASTRUCTURES TOURISTIQUES 32
5.1. HOTELS 32
5.2. RESTAURANTS 33
5.3. AGENCES DE VOYAGE 34
Chapitre VI : AUTRES ATTRAITS TOURISTIQUES 36
Le Musée National de la RDC 38
Le Centre Culturel et Artistique des Pays de l'Afrique Central (CCAPAC) 39
Chapitre VII : PEUPLE ET CULTURE DE LA RDC 45
7.1. PEUPLE 45
7.2. LA CULTURE CONGOLAISE 46
Chapitre VIII : QUELQUES PROJETS EN QUETE DE FINANCEMENT DANS LE SECTEUR DU TOURISME 49
Chapitre IX : PROCEDURES ET CONDITIONS D'OUVERTURE D'UNE UNITE TOURISTIQUE EN RDC 53
9.1. HOTELS 53
9.2. RESTAURANTS 54
9.3. SITES TOURISTIQUES 55
9.4. AGENCE DE VOYAGES 55
9.5. ASSOCIATIONS TOURISTIQUES 56
Chapitre X : PROCEDURE GENERALE D'INVESTISSEMENT EN RD CONGO 59
Chapitre XI : QUELQUES ADRESSES UTILES 59
Les arrivées internationales des touristes internationaux de 2019 à 2022 60

ACRONYMES

AAC	Autorité de l'Aviation Civile
ANAPI	Agence Nationale pour la Promotion des Investissements
CEEAC	Communauté économique des Etats de l'Afrique Centrale
COMESA	Marché commun de l'Afrique orientale et australe
COPEMECO	Confédération des Petites et Moyennes Entreprises du Congo
FEC	Fédération des Entreprises du Congo
FENAPEC	Fédération Nationale des Artisans, Petites et Moyennes Entreprises du Congo
HORECA	Association des Employés des Hôtels et Restaurants du Congo
IATA	Agence Internationale de Transport Aérien
I.C.C.N.	Institut Congolais pour la Conservation de la Nature
IDE	Investissement Direct Etranger
IDN	Investissement Direct National
MECNT	Ministère de l'Environnement, Conservation de la Nature et Tourisme
ONU Tourisme	Organisation des Nations Unies pour le Tourisme
ONT	Office National du Tourisme
P.I.B.	Produit Intérieur Brut
RDC	République Démocratique du Congo
R.V.A.	Régie des Voies Aériennes
RN	Route Nationale
RETOSA	Regional Tourism Organization of Southern Africa
SGT	Secrétariat Général au Tourisme
SADC	Communauté de Développement de l'Afrique Australe
UNESCO	Organisation des Nations pour l'Education, la Science et la Culture

CARTE ADMINISTRATIVE
DE LA REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

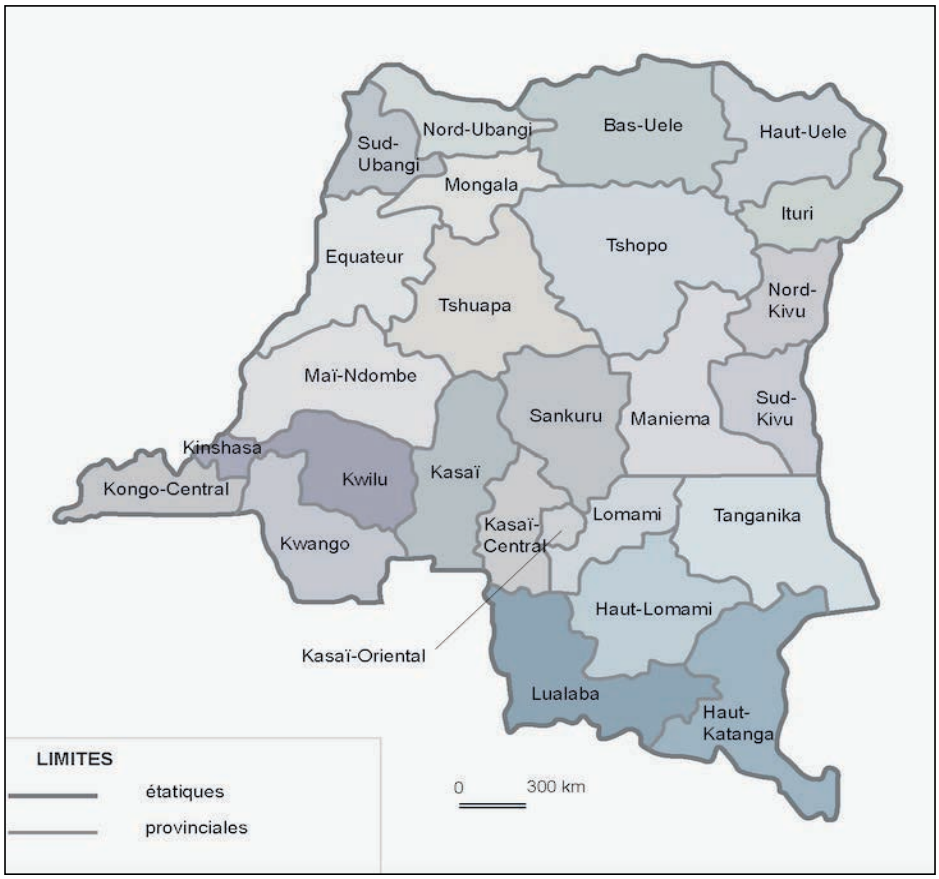

4 BONNES RAISONS D'**INVESTIR DANS LE TOURISME** EN RD CONGO

1 Une situation géographique stratégique

Située en plein cœur de l'Afrique, entourée de 9 pays voisins, avec une ouverture de près de 37 km sur la côte de l'océan Atlantique, la République Démocratique du Congo est un carrefour géostratégique privilégié qui couvre une superficie de 2 345 410 km², soit l'équivalent des deux-tiers de l'Union Européenne ou quatre fois la superficie de la France.

Les flux touristiques peuvent être stimulés par des circuits transfrontaliers, renforçant la valeur ajoutée des investissements dans la logistique touristique (transport aérien, fluvial, routier).

2 Une économie libéralisée et prometteuse

Une économie presque totalement libéralisée combinant des libertés économiques privées avec une planification et une réglementation gouvernementales centralisées, ce qui la rend « mixte ».

Les réformes économiques et structurelles amorcées à partir du début des années 2000 ont permis de stabiliser le cadre macroéconomique grâce à des taux d'inflation maîtrisés, à un excédent de la balance des paiements par suite d'une relative baisse des importations, d'une augmentation des exportations de biens et de services ainsi que des investissements directs étrangers (IDE).

3 Un fort potentiel touristique

Une immense potentialité basée sur sa riche biodiversité (gorilles, okapis, forêts tropicales), ses paysages variés (volcans, fleuve Congo, Lac Kivu) et sa riche culture locale. La RDC possède une faune et une flore exceptionnelles, dont les gorilles de montagne, les okapis, les éléphants, et les bonobos, concentrés dans des parcs nationaux d'une richesse inégalée.
Des sites comme les parcs de Virunga, Kahuzi-Biega, Garamba et Salonga ainsi que la réserve de faune à Okapi d'Epulu figurent sur la liste du Patrimoine Mondial de l'UNESCO.

La RDC possède une grande diversité de traditions, d'arts, de musiques et de près de 450 groupes ethniques, offrant une expérience culturelle authentique.

4 Facilité d'investissement

Disponibilité de part des marchés pour les nouveaux investisseurs.

Chapitre I :

DONNEES ET INFORMATIONS GENERALES SUR LA REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

1.1. INFORMATIONS GENERALES

Nom officiel	**République Démocratique du Congo, RD Congo en sigle**
Forme de l'Etat	**Unitaire et fortement décentralisé**
Régime politique	**Semi présidentiel**
Position géographique	**2 345 410 km²** (2ème pays le plus vaste de l'Afrique) dont 37 km sur la côte de l'océan Atlantique. Pays au cœur de l'Afrique. Frontières communes : 9.165 km avec ses 9 pays voisins : République Centrafrique, Soudan du Sud, Angola, Zambie, République du Congo, Ouganda, Rwanda, Burundi, Tanzanie.
Capitale	**Kinshasa, siège des Institutions nationales avec statut de Province**
Provinces	**Le pays comprend 26 provinces y compris Kinshasa.**
Population 2024	**109 276 265** millions d'habitants (Banque Mondiale : datacatalog.wordbank.org)
Fuseau horaire	▪ GMT +1 dans la partie occidentale, y compris Kinshasa ; ▪ GMT +2 dans la partie orientale, y compris Lubumbashi et l'espace grand Kasaï
Langues	Langue officielle : Français Langues nationales : Lingala, Tshiluba, Swahili et Kikongo
Mesures	Système métrique
Unité monétaire	Franc congolais (FC)
Devises utilisées dans les transactions commerciales	Libre circulation de toutes les monnaies étrangères avec le Franc Congolais
Volume des IDES entrant en 2024	**1,63 milliard et 32,62 milliards** de dollars, soit environ 48,5 % du PIB du pays (CNUCED, rapport 2024)
Quelques chiffres clés du secteur de tourisme en R.D.C	◦ Parcs nationaux : 9 ◦ Réserves et domaines de chasse disponibles : 57 ◦ Superficie du territoire national érigé en aires protégés : 13, 78% ◦ Espèces endémiques : 4 (gorilles de montagne, okapi, bonobo et pan. ◦ Couverture des variétés d'écosystème : près de 145 millions d'hectares. ◦ Espèces des mammifères : 480 ◦ Espèces d'oiseaux : 1139 ◦ Espèces de poissons 13000 ◦ Espèces de reptiles 350 ◦ Compagnies aériennes internationales desservant la RDC : Brussels Airlines, Air France, Ethiopian Airlines, Turkish Airlines, Kenya Airways, South African Airways, Air Maroc, ASKY, Air Côte d'Ivoire, Egyptair, Uganda Airlines, Air Tanzania, etc.

1.2. PROFIL GEOGRAPHIQUE DE LA RDC

La République Démocratique du Congo (RDC) de par sa superficie de 2.345.410 km², est le deuxième pays le plus vaste du continent africain après l'Algérie. Située en Afrique Centrale, son territoire se déploie entre 5°30' de latitude Nord et 13°50' de latitude sud, un tiers en étant situé au nord de l'équateur. Sa longitude est de Greenwich, il va de 12°15' à 31°15'.

La RDC est caractérisée par une grande variété de reliefs. En effet, on distingue quatre types de relief :

- La cuvette au Centre, qui occupe 48% de la superficie du territoire national et la forêt équatoriale ;
- La plaine côtière à l'Ouest ;
- Les plateaux au Nord, au Nord-Est et au Sud où la végétation est constituée des savanes arborées et entrecoupées de galeries forestières ;
- Les massifs montagneux à l'Est, au Sud-Est et à l'Ouest.

La RDC compte sur son territoire national de nombreux sommets parmi les plus hauts d'Afrique. Les principaux sommets sont le Pic Marguerite avec 5.119 m d'altitude dans

Les potentialités agricoles existent avec d'énormes étendues des terres arables sur 80 millions d'hectares dont 12 millions seulement sont cultivés. La végétation est propice à l'élevage de gros bétail.

Les ressources minières sont considérables et diversifiées avec : le diamant, l'or, la cassitérite, le chrome, le manganèse, le fer, le cobalt, le cuivre et ses associés, le zinc, le coltan.

En outre, la RDC dispose d'un potentiel énergétique important et très diversifié, constitué de ressources non renouvelables comme : le charbon, l'uranium, le gaz naturel, le pétrole et les ressources renouvelables à savoir : le bois, l'énergie éolienne, l'énergie géothermique et les ressources en eau naturelle et thermique

L'hydrographie est également très dense en RDC et comprend deux Fleuves (le fleuve Congo et le fleuve Shiloango) et une trentaine de grandes rivières. Les eaux de toutes ces rivières débouchent sur le fleuve Congo, long de 4.700 km avec un débit de 41.000 m3/s à l'embouchure du Congo, deuxième du monde après l'Amazonie. On dénombre en RDC, 15 lacs d'une superficie totale de 180.000 km2.

La ressource hydroélectrique est estimée à plus de 100 000 mégawatts (MW) dont plus de 44 000 concentrés au seul site d'Inga situé dans la Province du Kongo Central et 890 autres sites identifiés et répertoriés dans l'Atlas des énergies renouvelables pour des aménagements hydroélectriques dont les pico, micro et mini ouvrages.

Le potentiel pétrolier de la RDC est estimé à 20 milliards de barils en Offshore et Onshore, une quantité qui, si elle se confirme, « placerait la RDC au deuxième rang des plus grands détenteurs de pétrole de l'Afrique subsaharienne, derrière le Nigeria (36,2 milliards de barils), et surpasserait de loin les 9 milliards de barils de pétrole de réserves de l'Angola ».

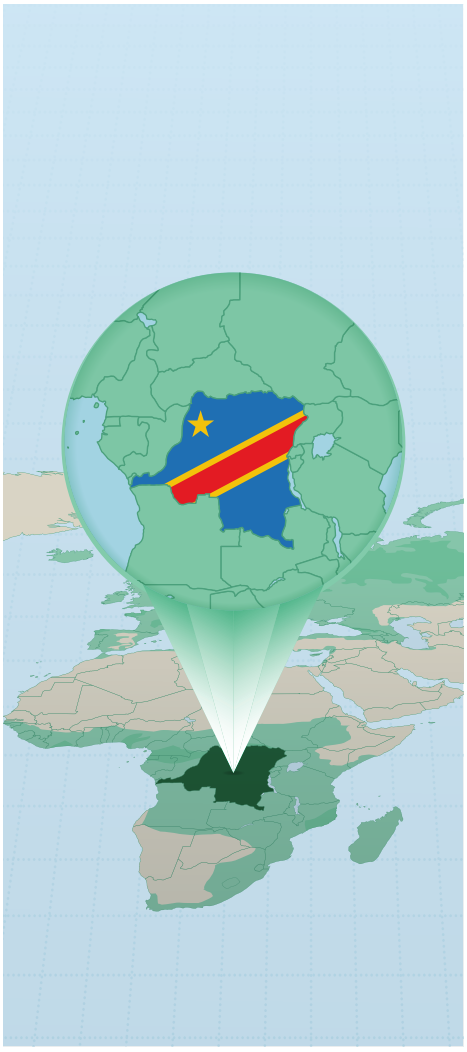



Zèbres

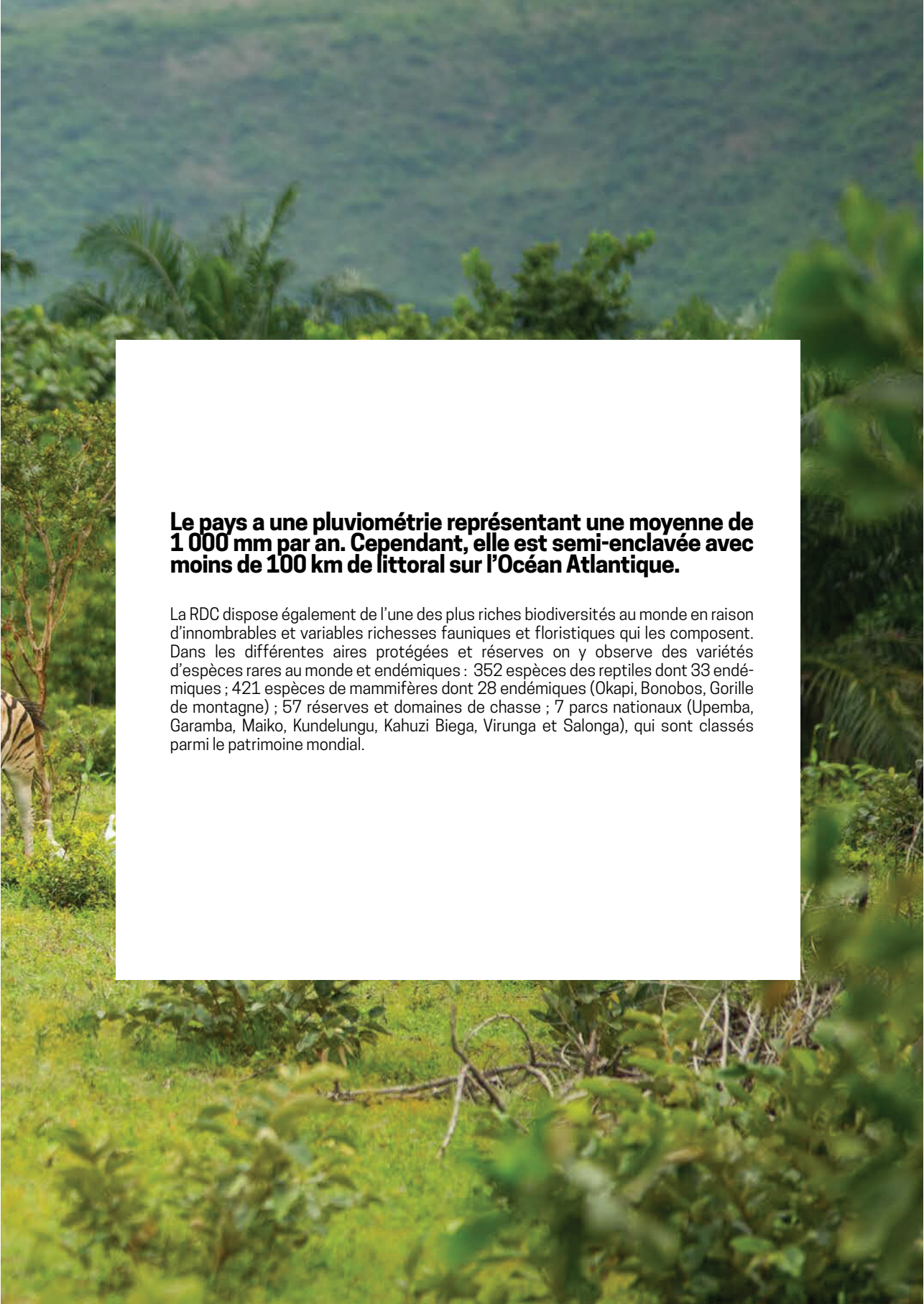

Le pays a une pluviométrie représentant une moyenne de 1 000 mm par an. Cependant, elle est semi-enclavée avec moins de 100 km de littoral sur l'Océan Atlantique.

La RDC dispose également de l'une des plus riches biodiversités au monde en raison d'innombrables et variables richesses fauniques et floristiques qui les composent. Dans les différentes aires protégées et réserves on y observe des variétés d'espèces rares au monde et endémiques : 352 espèces des reptiles dont 33 endémiques ; 421 espèces de mammifères dont 28 endémiques (Okapi, Bonobos, Gorille de montagne) ; 57 réserves et domaines de chasse ; 7 parcs nationaux (Upemba, Garamba, Maiko, Kundelungu, Kahuzi Biega, Virunga et Salonga), qui sont classés parmi le patrimoine mondial.

1.3. BREF APERÇU DE L'ENVIRONNEMENT MACRO-ECONOMIQUE

Dans la perspective d'améliorer le fonctionnement des institutions, stimuler la croissance économique, renforcer la paix et la sécurité, garantir le respect et la sécurité des investissements, le Gouvernement a entreprit depuis 2002 d'importantes réformes économiques, ayant comme axes prioritaires : (i) la libéralisation de l'ensemble des secteurs de l'économie nationale (minier, pétrolier, financier, etc.), (ii) l'adoption du système de taux de change flottant, (iii) la réduction de certains taux de la fiscalité intérieure, (iv) la mise en place de nouveaux textes de lois incitatives destinées à favoriser la liberté du commerce et de l'industrie, (v) l'adoption de nouvelles lois incitatives ayant pour but de permettre l'exploitation des ressources naturelles et la promotion des investissements (Codes des Investissements, Minier, Forestier, du Travail, etc.).

Ce train de mesures ont permis d'adapter les structures aux défis actuels et futurs, d'accroître l'efficacité des services publics et de favoriser le développement durable, entrainant ainsi la stabilité des paramètres macroéconomiques dont les taux d'inflation, de change et de la croissance du Produit Intérieur brut.



Graphique n°1 : Evolution du taux de croissance du PIB de la RDC de 2019- 2024

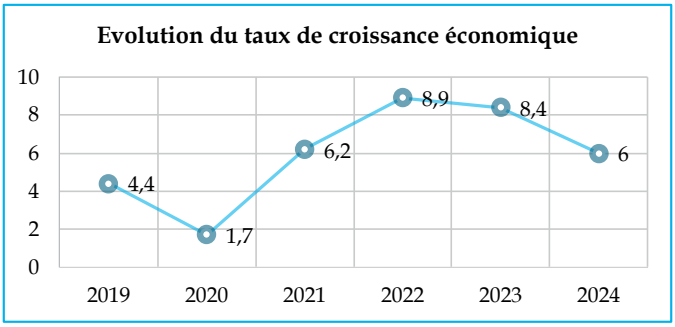

Source : Banque Centrale du Congo, Condensé d'informations statistiques, 2024

Graphique n°2 : Evolution du taux de croissance du PIB réel de la RDC et de l'Afrique subsaharienne de 2010- 2024

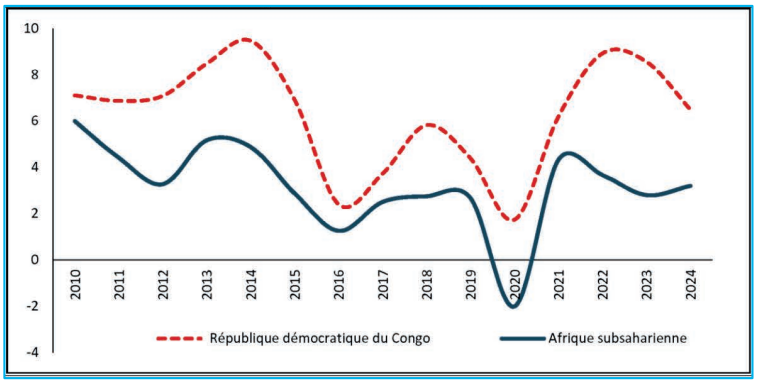

Source : Banque Mondiale, Perspectives économiques mondiales, 2025

Graphique n°3 : Evolution du taux de croissance du PIB hors ressources naturelles de la RDC et de l'Afrique subsaharienne de 2010- 2024

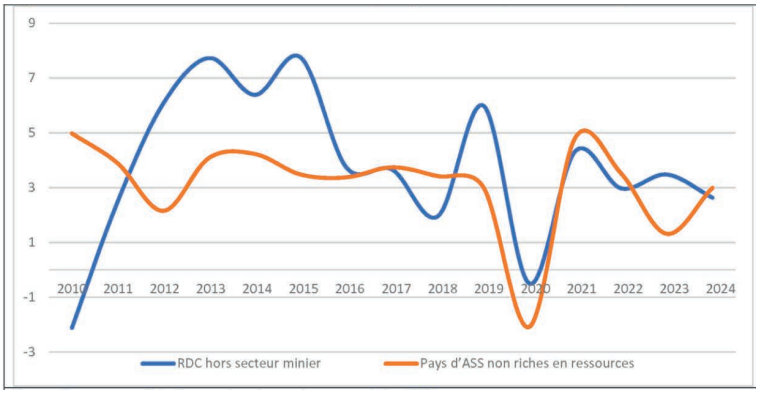

Source : Banque Mondiale, Perspectives économiques mondiales, 2025

Chapitre II :
CADRE INSTITUTIONNEL ET REGLEMENTAIRE REGISSANT LE SECTEUR DU TOURISME EN RDC

2.1. CADRE INSTITUTIONNEL

Le cadre institutionnel et réglementaire du tourisme en République Démocratique du Congo repose sur la Loi n°18/018 du 09 juillet 2018 portant principes fondamentaux relatifs au tourisme.

Cette loi impose la coordination des autorités, notamment pour les procédures d'autorisation, de classement des équipements et le développement des initiatives publiques et privées.

La gestion et le développement du secteur du tourisme est de la responsabilité du Ministère du Tourisme, conformément à l'Ordonnance n°22/003 du 07 janvier 2022 fixant les attributions des Ministères.

Ainsi, conformément à l'article 5 de la loi précitée, le cadre institutionnel du secteur du tourisme en République démocratique du Congo comprend :

- Le Gouvernement Central ;
- La Province ;
- L'Etablissement public en charge du tourisme en l'occurrence, l'Office National du Tourisme (ONT).



2.2. ROLES DES INSTITUTIONS CLES

Ministère du Tourisme

Organe central chargé de la politique nationale du tourisme, de la réglementation et de la promotion du secteur.

Secrétariat Général au Tourisme

Structure administrative au sein du ministère, responsable de l'exécution de la politique touristique

Office National du Tourisme (ONT)

Établissement public qui promeut et valorise l'image touristique de la RDC, encourage les investissements et développe l'offre touristique.

Institut Congolais pour la Conservation de la Nature (ICCN)

Gère les parcs nationaux et réserves naturelles, assurant la conservation du patrimoine naturel crucial pour le tourisme.

Ministères provinciaux du Tourisme

Assurent la coordination au niveau provincial et l'application de la politique nationale.



Girafe

3.1. VISION

La vision du gouvernement est de positionner le tourisme en RDC comme un moteur de croissance économique durable, valorisant les territoires, populations et patrimoine naturel et culturel pour renforcer l'attractivité du pays.

3.2. OBJECTIFS STRATEGIQUES

Conformément au Plan National Stratégique de Développement (PNSD) 2024-2028, le Gouvernement de la RDC entend développer et promouvoir le tourisme comme un secteur porteur de croissance et de diversification de l'économie, en ambitionnant de faire du pays une destination touristique de référence en Afrique et dans le monde.

A ce titre, le gouvernement mise sur les objectifs ci-après :

- **Améliorer le cadre institutionnel et la gouvernance du secteur ;**
- **Accroître l'offre des infrastructures de base et développer les outils de contrôle de l'impact du secteur sur le développement ;**
- **Promouvoir le commerce touristique, le partenariat, l'entrepreneuriat, la coopération et les pools touristiques pour améliorer la destination vers la RDC ;**
- **Développer les stratégies de lutte contre le changement climatique dans le secteur du tourisme ;**
- **Créer des Zones de développement et d'expansion touristique.**



Chapitre IV:

POTENTIALITES TOURISTIQUES DE LA REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

Le potentiel touristique de la RDC est immense, basé sur sa biodiversité exceptionnelle, ses paysages grandioses (volcans, fleuves, lacs), et sa richesse culturelle et ethnique. Cependant, ce potentiel est largement inexploité en raison de l'insécurité persistante dans certaines régions, de l'insuffisance d'infrastructures adéquates et d'une gouvernance qui limite son développement. Le pays possède plusieurs parcs nationaux classés au patrimoine mondial de l'UNESCO, comme Virunga et Kahuzi-Biega, et un fort potentiel pour le tourisme axé sur la faune sauvage, le tourisme culturel et le tourisme de nature.

Les principaux atouts touristiques de la RDC sont :

Faune et flore exceptionnelles

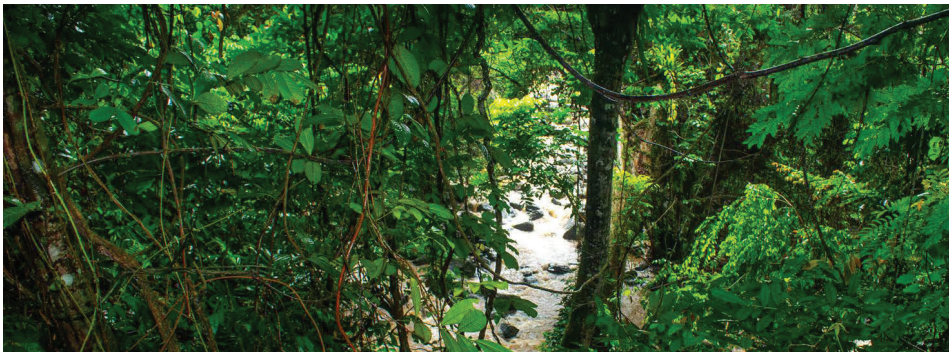

La République Démocratique du Congo abrite une biodiversité parmi les plus riches au monde, avec des espèces uniques comme les gorilles de montagne, les okapis, les bonobos, les éléphants et des milliers d'espèces végétales.

Paysages naturels diversifiés



Le pays offre des paysages variés incluant la deuxième plus grande forêt tropicale du monde, le majestueux fleuve Congo, les chutes d'eau impressionnantes, les lacs du Kivu et les volcans actifs de la chaîne des Virunga.

Patrimoine culturel riche



La diversité des plus de 450 ethnies congolaises, avec leurs traditions, musiques, arts et coutumes, représente une richesse culturelle majeure pour le tourisme.

Sites classés au patrimoine mondial



Des parcs nationaux comme Virunga, Kahuzi-Biega, Garamba et Salonga sont inscrits sur la liste du Patrimoine Mondial de l'UNESCO.

4.1. LES PARCS NATIONAUX ET RESERVES NATURELLES

Le réseau des aires protégées de la République Démocratique du Congo couvre une superficie d'environ 13,78% soit 31.678.024 ha du territoire national. L'objectif national étant de porter progressivement cette superficie à plus de 17% pour inclure l'ensemble des écosystèmes naturels rencontrés dans le pays et ce, conformément au code forestier.

D'après L'Institut congolais pour la conservation de la nature (ICCN) qui est la structure responsable de la gestion de ce réseau, à travers tout le continent Africain, on ne peut observer le rhinocéros blanc du nord, le chimpanzé nain ou bonobo, l'okapi, le paon Congolais, l'éléphant de forme intermédiaire entre celui de la forêt et de la savane dans leurs milieux naturels qu'au niveau de notre pays.

La RDC est le premier pays africain à initier l'habituation des gorilles aux visites humaines et à lancer le tourisme aux gorilles habitués. Les stations d'Epulu (Réserve de Faune à Okapi) et de Gangala-na-Bodio (Parc National de la Garamba) offrent respectivement le loisir d'approcher les okapis et les éléphants domestiqués. Il va sans dire, qu'en plus de ces espèces endémiques, ces parcs possèdent la plupart des espèces animales qu'on rencontre ailleurs : Buffles, Zèbres, différentes sortes d'Antilopes, Hippopotames, Eléphants, etc.

Carte des parcs nationaux, domaines de chasse, aires protégées et réserves apparentées de la RDC

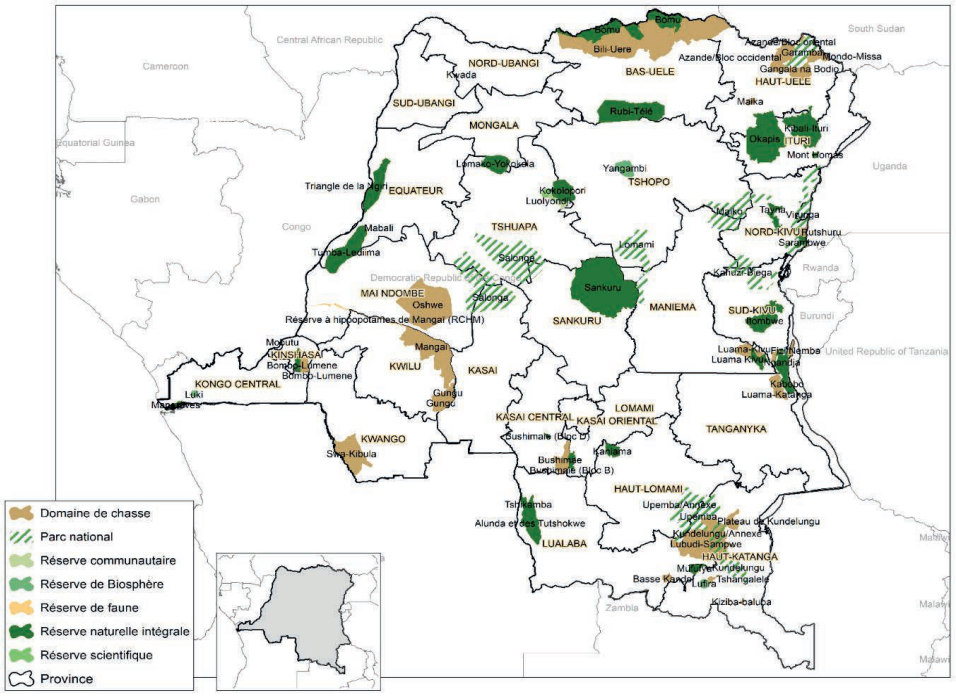

Quelques chiffres clés du secteur de tourisme en R.D.C

- Parcs nationaux : 9
- Réserves et domaines de chasse disponibles : 57
- Superficie du territoire national érigé en aires protégés : 13, 78%
- Espèces endémiques : 4 (gorilles de montagne, okapi, bonobo et pan.
- Couverture des variétés d'écosystème : près de 145 millions d'hectares.
- Espèces des mammifères : 480
- Espèces d'oiseaux : 1139
- Espèces de poissons 13000
- Espèces de reptiles 350
- Compagnies aériennes internationales desservant la RDC : Brussels Airlines, Air France, Ethiopian Airlines, Turkish Airlines, Kenya Airways, South African Airways, Air Maroc, ASKY, Air Côte d'Ivoire, Egyptair, Uganda Airlines, Air Tanzania, etc.

4.1.1. Les parcs nationaux

D'après l'Office National du Tourisme, ONT en sigle, la RDC compte neuf parcs nationaux. Quatre de ces parcs naturels sont classés parmi les sites en péril du Patrimoine Mondial par l'UNESCO. Il s'agit du Parc des Virunga, de Kahuzi-Biega, de la Salonga et de Garamba, ainsi que de la réserve de faune à Okapi d'Epulu.
Par ailleurs, le Gouvernement de la République Démocratique du Congo prévoie l'ouverture des nouvelles aires protégées dans les années à venir.

1 Parc National de Garamba



Girafes du Congo

Créé par le décret royal du 17 mars 1938, ce parc d'une superficie de 4 900 km² est situé dans la province du Haut-Uélé, près de la frontière Nord-Est de la RDC avec le Sud-Soudan. C'est l'un des plus anciens parcs nationaux Congolais et Africain avec les Virunga.

Inscrit au Patrimoine Mondial en 1980, le parc a été repris sur la liste du patrimoine en danger en 1996. Sa grande diversité en faune est toujours présente (éléphants, girafes, buffles, hippotragus, phacochères, lions, léopards, serval, hyène, hippopotames, chimpanzés, babouins…).

Le Parc National de Garamba est riche et divers en termes de faune mammalienne qui est représentée par les primates (11 espèces), les pholidotes (deux espèces), les carnivores (15 espèces), les artiodactyles (20 espèces), l'Oryctérope, etc. Cependant cette faune a été sévèrement touchée par le braconnage exacerbé par l'instabilité politique de la zone. La population d'éléphants, par exemple, était évaluée à 20 000 individus avant la guerre.

Outre les grands mammifères, le nombre de micromammifères (rongeurs, chauve - souris, insectivores,) est très élevé. Le total d'espèces de mammifères présents dans ce parc est évalué à 130 espèces. Les sous-espèces les plus remarquables de la Garamba sont la girafe du Congo et l'Eléphant.

Ce parc est le dernier sanctuaire du rhinocéros blanc du Nord, malheureusement en voie de disparition. Une dizaine d'individus ont été réintroduit en 2023 par la société minière Barrick Gold Corporation. La girafe qui n'existe dans aucun parc congolais n'était visible qu'ici. Le Parc National de Garamba est également doté d'une riche faune d'oiseaux (285 espèces).



Rinocéros blanc

L'offre touristique s'y redéveloppe donc avec l'organisation de safaris, survols en avion et la présence d'un lodge tout confort prêt à accueillir les visiteurs.

2 Parc National de Kahuzi-Biega



Léopard

La première aire protégée qui a été créée sur ce site en 1937 fut la réserve intégrale zoologique et forestière de Kahuzi-Biega s'étendant sur une surface de 75.000 ha. En novembre 1970, la réserve intégrale fut classée en parc national par l'Ordonnance n° 70/316.

Avec une superficie de 600.000 ha, le Parc National de Kahuzi-Biega et situé à 30 km au nord de Bukavu (Province du Sud-Kivu). Le nom du parc fait référence aux deux volcans éteints situés dans les limites : le Mont Kahuzi (3.308 m) et le Mont Biega (2.790 m), tous deux couverts de végétation alpine si caractéristique de ce climat équatorial d'altitude, et qu'il est possible d'escalader.
Le Parc National de Kahuzi-Biega est le deuxième site le plus important de la région aussi bien pour les espèces endémiques qu'en termes de richesse spécifique. Le parc compte 136 espèces de mammifères. Il abrite un total de 11 espèces de primates diurnes, et trois espèces nocturnes. On y trouve le Gorille de Grauer et le Chimpanzé (Pan troglodytes schweinfurtii) ainsi que plusieurs sous espèces de primates endémiques de la région. D'autres espèces endémiques et extrêmement rares des forêts de l'Est de la RDC y sont aussi présentes telles que la genette géante (Genetta victoriae) et la genette aquatique (Osbornictis piscivora). Des mammifères caractéristiques des forêts d'Afrique centrale vivent aussi dans le parc, comme l'Eléphant de forêt (Loxodonta africana cyclotis), le Buffle de forêt (Syncerus caffer nanus), l'Hylochère (Hylochoerus meinertzhageni), le Bongo (Tragelaphus eurycerus) et huit espèces de petits ongulés dont six céphalophes. La réserve est située dans une importante zone d'endémisme pour les oiseaux (Endemic Bird Area) : 349 espèces d'oiseaux ont été identifiées dont 32 espèces endémiques.



Gorille de Grauer

Le PNKB est aussi situé dans un Centre d'endémisme pour les plantes : 1 178 espèces ont été répertoriées dans la zone de haute altitude.

L'offre d'accueil est telle qu'aujourd'hui, il est très facile de rejoindre le parc depuis Bukavu et d'organiser une visite aux gorilles et/ou de se balader dans ce superbe site naturel qui dispose par ailleurs de nombreux autres atouts (sources d'eau thermales, visites de chutes, découverte de villages et de la culture pygmée.

3 Parc National de Kundelunga



Grand Koudou

Créé en 1970 sur une superficie d'environ 800.000 ha dont 250.000 ha de réserve naturelle intégrale (située entièrement sur le plateau de Kundelungu) et 550.000 ha de zone annexe, le Parc National de Kudelungu est situé au Nord de la Ville de Lubumbashi à 180 km de la route Kasenga dans la province du Haut-Katanga.

Le parc renferme au moins 33 espèces animales, dont notamment l'Antilope noire, le Guib harnaché, le Grand Koudou, le Guépard, le Potamochère et le Phacochère, l'Ourébi, l'Hippopotame, le Buffle, les zèbres d'Afrique centrale, etc.
A part la zone annexe, le Parc intègre aussi la réserve partielle de Tshangalele, située à 100 km au sud-ouest de la station de Katwe, et qui œuvre à la protection des oiseaux, en particulier du canard à queue dressée.

Les Parcs Nationaux des Kudenlungu et d'Upemba sont séparés par un couloir écologique qui forme le domaine de chasse de Lubudi-Sampwe par où les animaux migrent entre les deux aires protégées.



Zèbre d'Afrique

4 Parc National de la Maïko

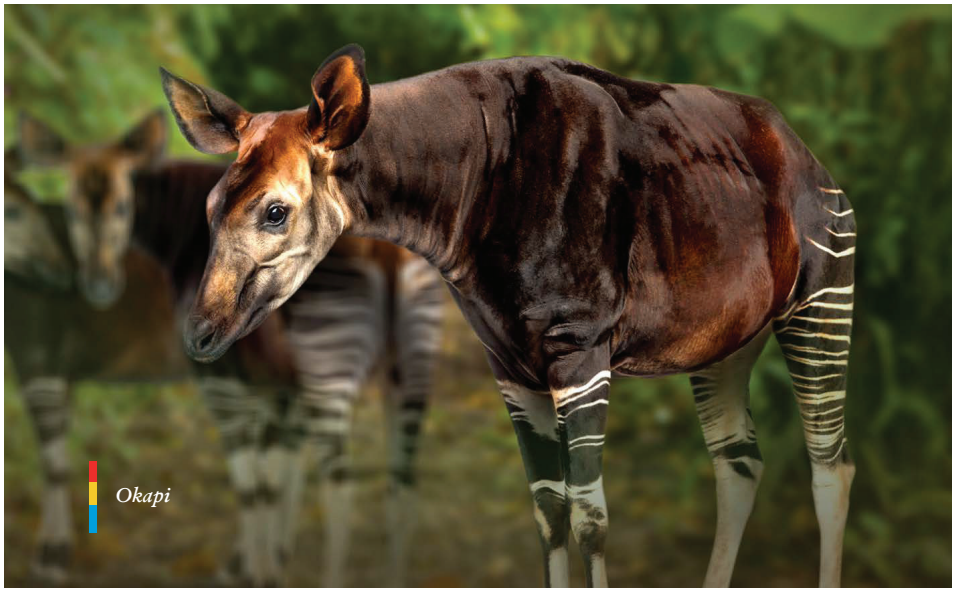

Okapi



Paon congolais

Créé en 1970, le Parc de la Maïko s'étend sur près de 1.000.000 ha. Il est situé dans la forêt de l'Ituri et les provinces du Nord-Kivu et du Maniema.

Il abrite en théorie trois des plus spectaculaires espèces endémiques du pays : le rarissime okapi, des gorilles de plaine et le fameux paon congolais que l'on ne trouve qu'à cet endroit du pays, en plus d'une population d'éléphants de forêt, de chimpanzés à face clair et de buffles.

Le Parc de la Maïko est une topographie vallonnée et d'accès malaisé constitué d'un bloc de forêt ombrophile tout à fait différente de celle de la Salonga. Il s'agit d'une forêt semi montagneuse dont l'altitude moyenne est de 1.200 mètres. La pluviométrie y est la plus élevée de la RDC.

5 Parc National de la Salonga



Bonobos

D'une superficie de 3 600 000 ha, Le Parc National de la Salonga est situé dans la cuvette centrale du bassin du fleuve Congo, sur une zone localisée entre le Sud de la province de Tshuapa et le Nord de celles de Maï-Ndombe, Sankuru et Kasaï. Il a été formellement établi par l'ordonnance loi n°70-318 du 30 novembre 1970.

Il est classé comme site du Patrimoine Mondial depuis 1980. C'est aussi la plus grande réserve naturelle de forêt tropicale de la planète. Plusieurs rivières le parcourent, dont la Salonga qui lui donne son nom.

L'animal le plus exceptionnel qu'il renferme est le mythique Bonobo (Pan paniscus), espèce endémique de l'écorégion des forêts congolaises de la cuvette centrale.

6 Parc National de Virunga



Gorilles de montagne

Premier parc naturel d'Afrique, créé en 1925 par décret du Roi Albert 1er de Belgique, ce parc est indiscutablement l'un des plus spectaculaires du continent africain.

Bordé au nord par le lac Edouard, au sud par le lac Kivu, à l'est par les rivières Rwindi et Rutshuru et à l'ouest par la chaîne des Monts Mitumba, il abrite la plus extraordinaire variété d'habitats naturels (biotopes) que l'on puisse trouver sur terre.

En juin 1960, à l'indépendance de la RDC, le parc national des Volcans fut divisé en deux parties, portant la superficie de la partie congolaise à sa taille actuelle de 784 368 ha.

C'est un véritable microcosme du continent africain : passant des forêts tropicales aux savanes, par les pics enneigés du Ruwenzori et les volcans en activité de la chaîne des Virunga, ce parc abrite la plus importante biodiversité en faune et flore d'Afrique dont les célèbres gorilles de montagne qu'il est possible d'observer en milieu naturel.

Certains circuits touristiques sont envisagés, notamment parmi les plus populaires (ascension du Nyiragongo, observation des gorilles, trekking sur le Ruwenzori…). Ce parc est inscrit depuis 1979 sur la liste du Patrimoine Mondial de l'humanité par l'UNESCO.



Eléphants

7 Parc National de la Lomami


Lesula

Il s'agit d'une nouvelle aire protégée dont la création a été officialisée par l'ICCN en février 2012. Ce Parc National couvre une superficie de 255.800 ha à cheval sur les provinces du Maniema, de la Tshopo et de la Lomami.

Il comprend en son sein la Réserve de faune de Lomami-Lualaba. Le projet à l'origine de la création du parc et qui est toujours en cours aujourd'hui se nomme TL2, du nom des trois rivières qui forment les frontières du parc : Tshuapa, Lomami et Lualaba. Il est apparu qu'outre les bonobos, des okapis, paons congolais, hippopotames, et éléphants de forêt y ont aussi trouvé refuge, et il serait même question d'une nouvelle espèce de singes appelée Lesula.


Sitatunga

8 Parc National de l'Upemba



Eland du cap

Crée en 1939 en plein cœur de l'actuelle province de Lualaba, le parc a une superficie d'environ 1.173.000 ha comprenant des vallées de savane arbustive de contrefort, un plateau de savane herbeuse, des hauts plateaux parsemés de galeries forestières ainsi que la grande vallée marécageuse de la dépression de Kamalondo, où coule la rivière Lualaba, source du fleuve Congo.

C'est dans cette dépression de Kamalondo que se trouvent les lacs Upemba, Mulenda, Kabwe et Kayumba.

Le parc offre une grande diversité de milieux biogéographiques et renferme une faune typique et variée. Il s'agit de l'Eléphant, du Buffle, du Zèbre, de céphalophes, de l'Hippopotame, du Lion, de l'Eland du cap, du Cob lechwe, de l'antilope rouanne, du Sitatunga, du bubale, du grand koudou etc.



Lion

9 Parc marin des Mangroves



Parc marin de moanda



Poisson lamantin

Situé à l'embouchure du fleuve Congo sur le territoire de Moanda, dans la province du Kongo-Central, cette réserve (bien qu'elle porte le nom de parc) a été créée en mai 1992 dans le but de protéger l'environnement de la côte de l'océan Atlantique et les différentes ressources biologiques qui caractérisent ces zones humides, tout en contribuant à la promotion du tourisme dans la région.

Avec une superficie de 76.000 ha dont 20% situés dans l'océan, le Parc marin des Mangroves abrite une grande forêt d'arbres adaptés à ces mélanges d'eau douce et d'eau salée : les mangroves à palétuviers.

On y trouve, d'une part les espèces aquatiques comme le lamantin d'Afrique, la tortue marine, l'hippopotame, les oiseaux d'eau, (le héron, la cigogne, le canard siffleur...) et, d'autre part, des mammifères observables en terre ferme tel, le buffle, le singe, le potamochère...

Possibilité de randonnées fluviales et océaniques, de pêche sportive, des visites des plages de Tonde et de Kumbi et de la pointe de Banana (l'embouchure du fleuve Congo), un site unique.

4.1.2. Les réserves et domaines de chasse

Une réserve naturelle ou réserve écologique est un territoire plus ou moins intégralement protégé par un règlement et divers procédures et moyens physiques et de surveillance. Elle n'est ni un Zoo, ni un parc animalier, ni un jardin, ni une zone agricole. C'est un espace naturel où l'homme est parfois présent depuis longtemps, protégé pour sa faune et sa flore rare, ses milieux naturels sensibles, une géologie, des gisements, des fossiles ou un sous-sol très particulier, qui sont menacés de disparition ou de dégradation par des activités humaines.

Un domaine de chasse est une zone où des espèces-gibier sont mises à disposition de chasseurs locaux ou prêts à venir de loin pour trouver là, des espèces devenues rares dans la nature. Il peut ainsi donner lieu à une forme de tourisme.

La RDC dispose d'une cinquantaine de réserves et domaines de chasse.

Tableau n° 1 : Liste des réserves et domaines de chasse de la RDC

	Nom du site
Réserves (25)	Biosphère de Yangambi ; Ngiri ; Itombwe ; Forestière du lac Vundu ; Forestière du Sud-Masisi ; Forestière de la Yoko ; Forestière de Maniema ; Forestière de Mai-Mpili ; Forestière de Lomami-Lualaba ; Forestière d'Abumonbazi ; Faune à okapis (PM) ; Faune de Lomako-Yokokala ; Faune de Bomu ; Biosphère de Luki ; Biosphère de la Lufira ; Mont Kabobo ; Naturelle de bonobo à Kokolopori ; Naturelle de Tumba-Lediima ; Naturelle des gorilles de Tayna ; Naturelle des primates de Kisimba-Ikobo ; Naturelle du Sankuru ; Naturelle de Sarambwe ; Naturelle de Mangai ; Naturelle du lac Tshangalele et Scientifique de la Luo.
Domaines de chasse (30)	Alunda et des Tutshokwe ; Azandés ; Basse Kando ; Bili-Uere ; Bombo-Lumene ; Bukama ; Bushimaie ; Gangala-na-Bodio ; Gungu ; Luama ; Lubudi-Sampwe ; Kaniama Kasese ; Kiziba-Baluba ; Maika-Penge ; Mangai ; Mituaba ; Mondo-Missa ; Muanza ; Mufufya ; Mulumbu ; Mwene Kay ; Mwene Musona ; Plateau de Kundelungu ; Oshwe ; Rubi-Tele ; Rutshuru ; Sandoa ; Sakania ; Swa-Kibula et Tshikamba.

Localisation géographique
des réserves et domaines de chasse de la RDC

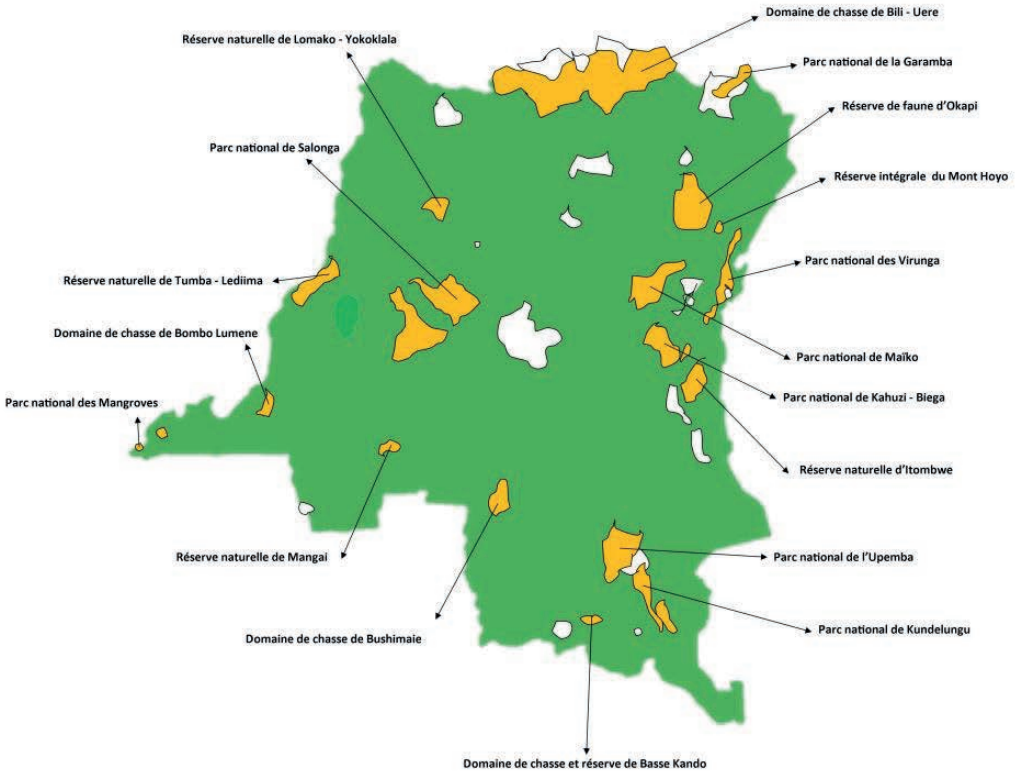

4.2. JARDINS BOTANIQUES ET ZOOLOGIQUES

Un jardin botanique est un lieu durablement et théoriquement aménagé où on cultive de façon ordonnée des plantes domestiques ou sélectionnées.

Tandis que le jardin zoologique ou plus communément zoo, est un espace où sont réunies de nombreuses espèces animales, pour la plupart sauvages, vivant dans des espaces clos. Ils ont pour but le divertissement, la conservation des espèces, la pédagogie et la recherche scientifique.
A titre purement exemplatif, citons les jardins botaniques d'Eala, de Kinshasa, de Kisantu et le zoo de Kinshasa.

1. Jardin botanique de Kinshasa



Le jardin botanique de Kinshasa est un poumon vert de 7 hectares, créé en 1933 par Fernand De Bock et est situé au cœur de la ville de Kinshasa, dans la commune de la Gombe. Il offre un cadre de détente et de découverte de la biodiversité congolaise avec plus d'une centaine d'essences d'arbres.

Il est un lieu de balade et d'étude, accueillant même des événements culturels et servant de support à l'éducation environnementale. Le jardin est accessible aux visiteurs pour une visite et peut être un lieu agréable pour une promenade en famille ou en couple.

2. Jardin botanique de Kisantu



Le jardin botanique de Kisantu est une destination touristique majeure en RDC, offrant la découverte de 3500 espèces végétales sur 225 hectares, dont un arboretum de 4 hectares.

Créé en 1900 par le frère Justin Gillet, il est situé à Inkisi dans le territoire de Madimba dans la Province du Kongo Central, à 120 km de Kinshasa et 30 km de Mbanza-Ngungu. Le site propose diverses activités récréatives, des visites guidées, et des hébergements dans des chalets, avec des installations comme un restaurant, un musée, et une grotte. Les visiteurs peuvent également profiter de la nature et des pistes aménagées pour le calme et la santé.

3. Jardin botanique d'Eala



Le Jardin Botanique d'Eala à Mbandaka, RDC, est un important site touristique qui offre une collection de plantes rares, locales et exotiques, dont des espèces endémiques de la forêt équatoriale (bois noir, baobab, etc.)..

Fondé par le botaniste Belge Emile Laurent en 1906, il est situé à 7 km du centre de Mbandaka, sur la rive gauche de la Ruki. Le site s'étend sur 371 ha, dont 170 de réserve forestière

4. Jardin zoologique de Kinshasa



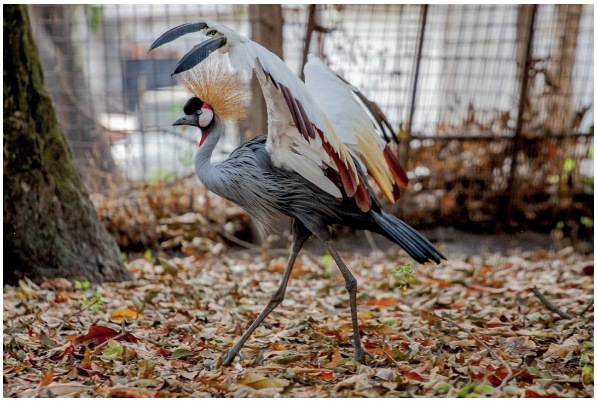

Créé en 1930, le jardin zoologique est implanté à côté du parc de Boeck (jardin botanique) ;
Actuellement, le site souffre d'un manque criant de moyens et d'entretien, et les quelques animaux détenus (léopards, panthère, antilope, crocodiles, gorilles) font peine à voir.

5. Jardin zoologique de Lubumbashi



4.3. FAUNE ET FLORE

L'unicité et l'endémicité de plusieurs espèces caractérisent les richesses faunistiques et floristiques de la RDC. Hormis la nature sauvage de forêts, les jardins zoologiques et autres jardins botaniques du pays sont des centres de conservation qui offrent au public et aux scientifiques une collection d'espèces végétales diverses ainsi que des bibliothèques riches en documentation.

4.3.1. Faune

Elle comporte :

- 1138 espèces d'oiseaux, toutes espèces confondues ;
- 409 espèces de mammifères dont 28 endémiques (Okapi, Bonobos, Gorille de montagne) ;
- 352 espèces des reptiles dont 33 endémiques ;
- 216 espèces de batraciens.

4.3.2. Flore

La flore nationale, d'une originalité remarquable, compte environ 10.531 espèces, tous les grands groupes confondus dont notamment :

- 249 espèces d'algues ;
- 582 espèces de champignons (basidiomycètes);
- 154 espèces de bryophytes ;
- 383 espèces de ptéridophytes ;
- 9.142 espèces avec 275 exotiques de spermatophytes.

4.4. SITES NATURELS ET CULTURELS

D'après l'Institut Congolais de Conservation de la Nature, ICCN en sigle, la République Démocratique du Congo dispose de plusieurs sites touristiques classés en deux types : sites naturels et sites artificiels

Sites naturels

- Géomorphologique : vallées, plaines, plateaux, montagnes, collines, cuvettes, falaises, pentes, grottes, volcans éjectant le feu etc.
- Hydrographique : ruisseaux, rivières, chutes, rapides, cascades, fleuves, lacs, îles, presqu'îles, océans, sources thermales, etc.
- Biogéographique : faune et flore

Sites artificiels

- Sites historiques : tels que théâtre national, sanctuaires, musées nationaux, bibliothèques nationales, archives nationales, journal officiel, ouvrages d'art (ponts, tranchées, autoroutes, route-rails), festivals culturels etc.
- Sites culturels : tels que les usines de transformation, centres de recherche, industries minières etc.
- Sites industriels : centres de recherche
- Scientifiques : les jardins botaniques de Kisantu et Eala, avec leurs réserves de plantes collectées depuis les années 20.
- Autres sites : bateaux de croisière, ponts, ouvrages d'art, barrages, autoroutes, route-rails.

Chapitre V :
INFRASTRUCTURES TOURISTIQUES

Sur le plan des infrastructures touristiques, le pays regorge un nombre important d'hôtels classés, des restaurants et des agences de voyages.

5.1. HOTELS

Tableau n° 1 : Statistiques des hôtels classés par province exercice 2024

N°	PROVINCES	0*	1*	2*	3*	4*	5*	Nbre d'hôtels
1	KINSHASA	1734	149	68	42	7	5	2005
2	KONGO CENTRAL	354	31	17	3	0	0	405
3	NORD KIVU	267	28	19	9	2	1	326
4	SUD KIVU	218	31	41	8	6	0	304
5	HAUT-KATANGA	526	100	50	23	2	1	702
6	TSHOPO	94	12	12	2	0	0	120
7	LUALABA	76	24	16	!e	0	0	116
8	TSHUAPA	10	0	0	0	0	0	10
9	KASAI	89	49	4	0	0	0	142
10	KASAÏ-CENTRAL	22	0	7	7	0	0	36
11	KASAÏ ORIENTAL	67	94	5	5	0	0	171
12	BAS UELE	45	32	0	0	0	0	77
13	EQUATEUR	52	19	3	0	0	0	74
14	KWANGO	25	15	1	1	0	0	42
15	TANGANYIKA	72	10	6	3	1	0	92
16	MANIEMA	35	11	5	5	0	0	56
17	HAUT LOMAMI	84	16	2	0	0	0	102
18	KWILU	22	9	1	0	0	0	32
19	MAI-NDOMBE	19	0	0	0	0	0	19
20	SANKURU	26	0	0	0	0	0	26
21	MONGALA	76	1	1	0	0	0	78
22	NORD-UBANGI	37	2	1	0	0	0	40
23	HAUT-UELE	108	7	5	0	0	0	120
24	ITURI	152	38	7	4	1	0	202
25	LOMAMI	48	8	1	1	0	0	58
26	SUD-UBANGI	50	2	0	0	1	0	53
TOTAL		**4308**	**688**	**272**	**113**	**20**	**7**	**5408**

Source : Secrétariat General au tourisme (SGT), Direction des Ressources Touristiques **(exercice 2024)**

5.2. RESTAURANTS

Tableau n° 3 : Statistiques des restaurants classés par province exercice 2024

N°	PROVINCES	4 FOURCHETTES	3 FOURCHETTES	2 FOURCHETTES	1 FOURCHETTES	0 FOURCHETTE	TOTAL DES RESTAURANTS	Nbre chaises
1	KINSHASA	20	37	175	249	270	751	20279
2	KONGO CENTRAL	0	4	6	39	115	164	3589
3	NORD KIVU	2	5	26	23	71	127	9755
4	SUD KIVU	3	5	18	28	189	243	5987
5	HAUT KATANGA	1	21	49	66	280	417	16589
6	TSHOPO	0	1	5	11	4	21	987
7	LUALABA	0	4	19	30	13	66	1969
8	TSHUAPA	0	0	0	0	0	0	568
9	KASAI	0	0	0	4	33	37	1404
10	KASAI CENTRAL	0	2	4	15	34	55	987
11	KASAI ORIENTAL	0	0	0	2	6	8	1060
12	BAS-UELE	0	0	0	0	0	0	-
13	EQUATEUR	0	0	0	3	7	10	5987
14	KWANGO	0	0	1	0	4	5	256
15	TANGANYIKA	0	0	0	3	31	34	189
16	MANIEMA	0	0	9	2	10	21	615
17	HAUT LOMAMI	0	0	0	1	0	1	42
18	KWILU	0	0	0	0	0	0	-
19	MAI-NDOMBE	0	0	0	0	6	6	68
20	SANKURU	0	0	0	0	0	0	-
21	MONGALA	0	0	0	0	0	0	-
22	NORD UBANGI	0	0	0	0	0	0	-
23	HAUT UELE	0	0	0	0	0	0	
24	ITURI	0	1	3	16	56	78	392
25	LOMAMI	0	0	0	0	11	11	-
26	SUD UBANGI	0	0	0	0	0	0	-
TOTAL		**26**	**80**	**315**	**492**	**1140**	**2055**	**70723**

Source : Secrétariat General au tourisme (SGT), Direction des Ressources Touristiques **(exercice 2024)**

Légende

- **0 Fourchette** : Restaurants homologués sans classification spécifique (souvent informels).
- **1 Fourchette** : Répond aux normes de base : équipement suffisant (frigo, congélateur), cuisine propre, sanitaires séparés, personnel formé, carte avec menus.
- **2 Fourchettes** : Niveau supérieur : confort accru (salle climatisée, décor attrayant), superficie minimale par couvert (1,15m²), service stylé, carte plus large (menus + plats à la carte).
- **3 Fourchettes** : Qualité élevée : salle plus spacieuse (1,30m²/couvert), couverts en métal argenté, pâtisserie séparée, personnel qualifié et expérimenté.
- **4 Fourchettes** : Catégorie de luxe : normes les plus strictes, équipement haut de gamme, cuisine d'excellence, services exceptionnels.

5.3. AGENCES DE VOYAGE

Tableau n° 4 : Statistique des agences de voyages et leurs catégories exercice 2024

N°	PROVINCES	CATEGORIE		
		A	B	TOTAL
1	KINSHASA	15	405	420
2	HAUT KATANGA	26		15
3	ITURI	7	6	21
4	NORD - KIVU	1	13	28
5	KASAI - ORIENTAL	-	1	16
6	MONGALA	-	1	16
7	HAUT- LOMAMI	-	-	0
8	KONGO CENTRAL	-	1	16
9	SUD - KIVU	-	11	26
10	MANIEMA	1	-	0
TOTAL		**50**	**438**	**558**

Légende

Source : Ministère du Tourisme

- **A** : Les agences qui sont affiliées à l'IATA (Interational Association Traveler Agency) ayant comme activité principale la billeterie :
- **B** : Celles qui s'occupent de diverses activités (location véhicule, excursions, etc.) dans le tourisme non affiliées à l'IATA/

Source : Secrétariat General au tourisme (SGT), Direction des Ressources Touristiques **(exercice 2024)**



pont marechal/Kongo central

Chapitre VI :
AUTRES ATTRAITS TOURISTIQUES

Parc de la vallée de la Nsele



Situé à une trentaine de kilomètres du centre-ville de Kinshasa, le Parc de la Vallée de la Nsele, plus connu sous le nom de Kingakati, est un site naturel et touristique privé d'exception qui allie écotourisme, détente et découverte de la biodiversité congolaise.

Ce parc s'étend sur un vaste domaine verdoyant traversé par la rivière Nsele et se distingue par :

- Une faune diversifiée comprenant des antilopes, buffles, girafes, lions, zèbres et autres espèces africaines évoluant en semi-liberté ;
- Un cadre naturel reposant, offrant aux visiteurs une expérience unique de safari à proximité immédiate de Kinshasa ;
- Des espaces récréatifs et gastronomiques permettant de combiner tourisme de loisirs, gastronomie locale et activités familiales ;
- Un fort potentiel pour le tourisme écologique, éducatif et culturel, en tant que vitrine de la richesse environnementale de la RDC.



Chutes de Zongo

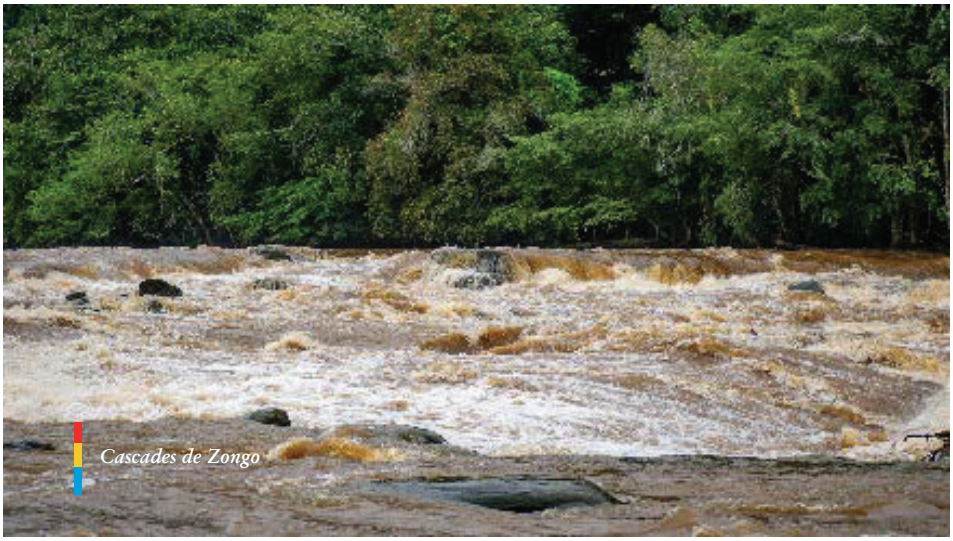

Cascades de Zongo

Les Chutes de Zongo sont de spectaculaires cascades de 67 m de hauteur sur la rivière Inkisi, à environ 135 km de Kinshasa. Elles constituent un site touristique majeur du pays. Ce site est célèbre pour son cadre naturel, sa faune et sa flore variées, ainsi que pour le bruit du fracas de l'eau. Les visiteurs peuvent y accéder en voiture depuis Kinshasa, y trouver des hébergements rustiques ou de luxe au Seli Safari Resort, et profiter des randonnées, de la baignade et de l'observation de la nature.



Types d'hébergements du site

Le Musée National de la RDC



Vue à vol d'oiseau du musée

Le Musée National de la République Démocratique du Congo "MNRDC" est un musée situé à Kinshasa, capitale de la République Démocratique du Congo. Il est consacré à l'histoire culturelle des nombreux groupes ethniques et aux époques historiques du pays. Il a été construit avec les fonds de l'Agence coréenne de Coopération Internationale "KOICA" en sigle.

Doté d'une capacité d'accueil de 12 000 objets, le musée a été conçu dans les objectifs de conservation, de transmission et de mise en valeur du patrimoine culturel congolais.



Salle d'exposition

Le Centre Culturel et Artistique des Pays de l'Afrique Central (CCAPAC)



Façade principale du centre culturel

Le Centre Culturel et Artistique des Pays de l'Afrique Centrale (CCAPAC) de Kinshasa, inauguré en décembre 2024 est un grand complexe, fruit d'une coopération sino-congolaise qui s'étend sur 93 000 m² et abrite des salles de spectacles, des amphithéâtres, un campus de l'Institut National des Arts (INA) et des studios d'enregistrement, des salles de danse et des résidences pour artistes.



Une des salles de spectacle du centre culturel

Le stade Tata Raphaël



Entrée principale du stade Tata Raphaël

Le Stade Tata Raphaël, inauguré en 1952 sous le nom de Stade Roi Baudouin, est un site historique de Kinshasa, célèbre pour avoir accueilli le match de boxe « Rumble in the Jungle » entre Mohamed Ali et George Foreman en 1974, ainsi que pour l'organisation du festival musical Zaïre 74.

Renommé Stade du 20-Mai en 1967, il a pris son nom actuel en 1997 en l'honneur du Père Raphaël de la Kethulle de Ryhove, missionnaire belge qui a introduit le football au Congo et initié la construction du stade.

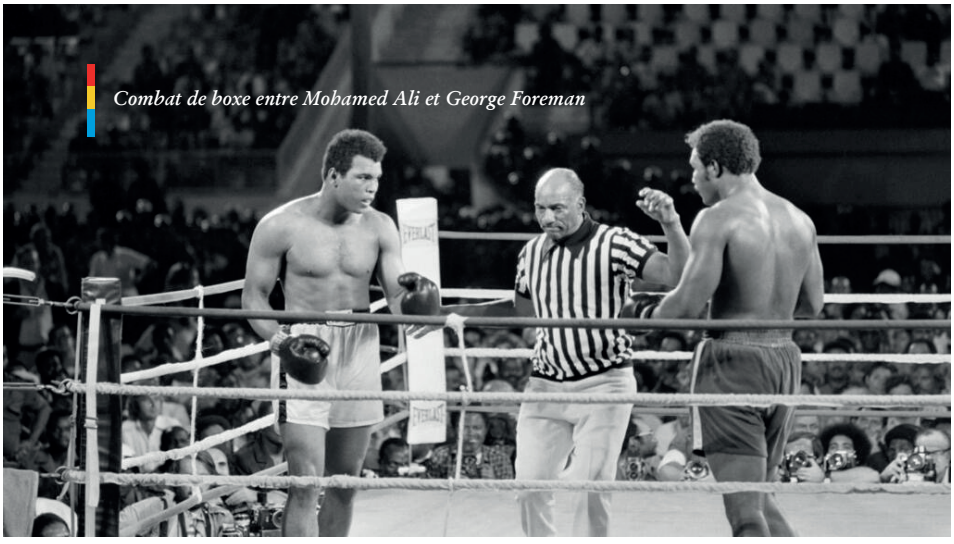

Combat de boxe entre Mohamed Ali et George Foreman

Le stade des Martyrs

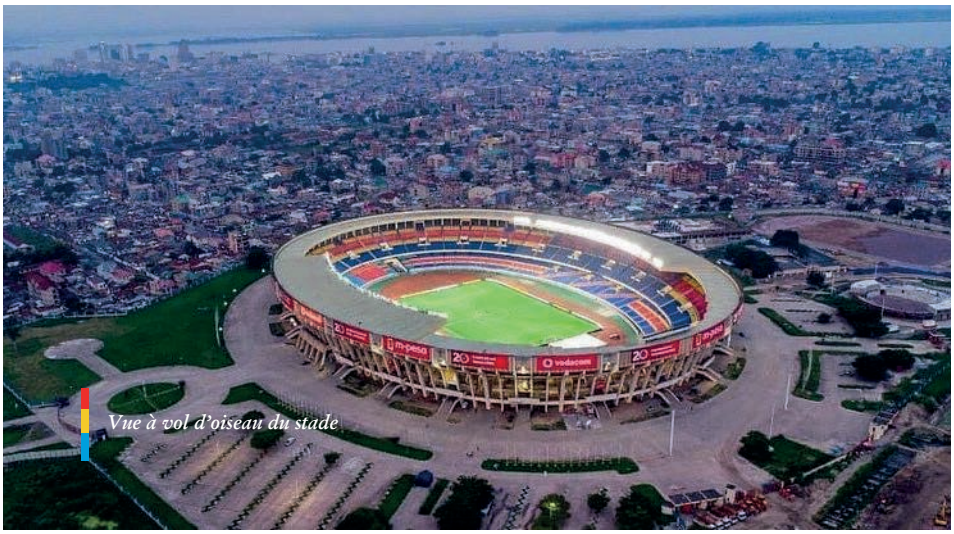

Vue à vol d'oiseau du stade

Le Stade des Martyrs construit, avec l'aide de la Chine, a été inauguré en 1994 sous le nom de Stade Kamanyola. En 1997, le président Laurent-Désiré Kabila l'a renommé en mémoire de quatre ministres (Kimba, Mahamba, Anani et Bamba), pendus par l'ancien Président Mobutu Sese Seko sur le site le jour de la Pentecôte 1966.

Il accueille les matchs de l'équipe nationale de football (les Léopards) et des clubs kinois comme l'AS Vita et le DC Motema Pembe, ainsi que de manifestations culturelles et de concerts de grandes stars congolaises.



9ème Jeux de la Francophonie organisés à Kinshasa

Le mausolée du héros national Patrice-Emery Lumumba



Situé à Kinshasa devant la tour de l'échangeur, le mausolée est composé d'une statue de Patrice-Emery Lumumba d'environ 10 m surplombant d'édifice et de ses reliques placées dans un cercueil.

Le mausolée du héros national Laurent-Désiré Kabila



Le mausolée de Laurent-Désiré Kabila est un monument national de Kinshasa, situé devant le palais de la Nation, où repose son cercueil sous une imposante statue de bronze. Construit en 2002, il abrite la sépulture du président assassiné en 2001 et est un lieu de mémoire et de visites touristiques, notamment par des écoles et des adultes.

Le Pont Maréchal



Le pont Maréchal, situé à Matadi dans le Kongo Central (RDC), est un pont suspendu de 722 mètres de long qui a été construit entre 1979 et 1983 grâce à la coopération japonaise et inauguré en 1983. Il traverse le fleuve Congo et relie Matadi à la route de Boma, facilitant ainsi les échanges économiques et l'accès à l'océan Atlantique.

La Place de la Gare Centrale de Kinshasa



La Place de la Gare Centrale de Kinshasa, aujourd'hui la Place du 30 juin, a une histoire riche, marquée par la construction de la gare en 1898, la création d'un marché artisanal, et le placement du Monument du Rail en 1948, représentant la construction de la ligne Matadi-Kinshasa.

Le Baobab de Stanley



Le Baobab de Stanley est un baobab historique situé à Boma dans le Kongo Central, célèbre pour avoir servi de campement à Henry Morton Stanley et sa suite lors de leur arrivée à Boma en 1877. Ce baobab, emblème des premiers pas de l'explorateur britannique sur le sol congolais, est aujourd'hui un site touristique majeur à Boma, en bordure du fleuve Congo.

Les grottes de Mbanza-Ngungu



Les grottes de Mbanza-Ngungu sont des tunnels naturels découverts en 1915 par le colonel belge Tordeur à 5 km au sud-est de la cité, dans le village de Mbamba-Ntoto. Elles abritent un spécimen rare et unique au monde, « le poisson aveugle ». Ce poisson sans yeux constitue une rareté zoologique pour le monde scientifique, vivant exclusivement à l'abri de la lumière, mesurant une dizaine de centimètres et pouvant vivre une quinzaine d'années.



Chapitre VII :
PEUPLE ET CULTURE DE LA RDC

La République Démocratique du Congo se distingue par une diversité humaine, linguistique et culturelle exceptionnelle. Cette pluralité constitue non seulement un marqueur identitaire fort, mais aussi un atout majeur pour le développement du tourisme culturel et communautaire. La richesse du patrimoine immatériel congolais chants, danses, rites, savoir-faire, langues et traditions confère à la RDC un potentiel attractif unique sur le continent.

7.1. PEUPLE

Le peuple de la RDC est composé de 450 tribus et environ 250 groupes ethniques répartis sur l'ensemble de son territoire d'environ dont principalement les bantous (environ 80 %), incluant les Luba, les Mongo, les Kongo et les Hutu et Tutsi. On trouve également des ethnies non bantous, comme les Soudanais (Ngbandi, Ngbaka), les Nilotiques et les Pygmées (Mbuti, Twa, Baka).

Peuples Bantous

Ce groupe forme la majorité de la population congolaise, avec des ethnies très diverses.

- **Les Luba** : L'un des groupes ethniques les plus importants représentant environ 18% de la population.
- **Les Mongo** : Un groupe majeur vivant principalement dans la région Nord (forêt équatoriale), constituant une des ethnies les plus influentes.
- **Les Kongo** : Peuple d'Afrique centrale, présent aussi dans les pays voisins.
- **Les Hutu et Tutsi** : Groupes ethniques présents notamment dans l'Est du pays.
- **Autres peuples bantous** : Lunda, Tchokwé, Tetela, Bangala, Shi, Nande, Hunde, Nyanga, Tembo, Bembe.



Illustration danse traditionnelle Bantou

Peuples non Bantous

Soudanais : Incluent les Ngbandi, Ngbaka, Mbanja, Moru-Mangbetu et Zande. Ils sont installés dans le Haut-Uélé et le Bas-Uélé

Nilotiques : Comprennent les Alur, Lugbara et Logo. Ils sont présent dans le Nord-Est.
Chamites : Mentionnés parmi les peuples nilotiques.
Pygmées : Peuples autochtones, représentent environ 1% de la population et sont très dépendants des ressources forestières. Ils sont considérés comme les premiers habitants des forêts équatoriales, gardiens d'un savoir écologique ancestral comme les Mbuti, Twa, et Baka.



Pygmées Mbuti de l'Equateur

7.2. LA CULTURE CONGOLAISE

La culture de la RDC est marquée par une profonde diversité ethnique qui se reflète dans ses arts, sa musique, ses danses, et sa riche gastronomie.

7.2.1. Musique et Danse

La musique congolaise est à la fois un phénomène complexe et diffus, parfois insaisissable, où élitisme et modernisme d'une part, et traditionalisme et aisance de la rue d'autre part. Elle est caractérisée par son patrimoine riche, incluant la Rumba congolaise, reconnue comme patrimoine culturel immatériel de l'UNESCO, et des musiques traditionnelles (Nande, Mongo, Luba, Kongo) utilisant des instruments comme le Lokole (tambour) et le Likembe (piano à pouces).
Aussi, il y a d'autres rythmes tels que le Soukouss, le Ndombolo, le Kwasa Kwasa et le Mutuashi dont l'animation est effectuée en tshiluba.

La scène contemporaine fusionne ces influences avec des genres modernes (Afropop, Hip-hop, Amapiano) via les plateformes numériques pour créer des styles comme le Tokooos ou l'Amapiano congolais.

Parmi les artistes musiciens les plus influents de la musique congolaise, on peut citer : Tabu Ley Rochereau, Wendo Kolosoy, Franco Luambo, Papa Wemba, Koffi Olomidé, Tshala Muana, Bilia Belle, JB Mpiana, Werrason, Fally Ipupa, Ferre Gola, Innoss'B, etc.





7.2.2. Arts

L'art traditionnel, comme les masques et les sculptures, et l'art contemporain, avec des styles comme la Sape (mode), témoignent de la créativité congolaise.

Art traditionnel

L'art traditionnel congolais est d'une richesse et diversité remarquables, incarné par des sculptures, masques, tissages et poteries aux fonctions rituelles et sociales fortes, créés par des peuples comme les Luba, Kuba, Songye, Kongo, Yaka et Mangbetu. Ces objets, souvent animistes, utilisent des matériaux variés (bois, raphia, ivoire) pour exprimer les croyances, la hiérarchie et la transmission des savoirs, jouant un rôle central dans la cohésion sociale et spirituelle.





Marché d'objets
d'art à Kinshasa



Masques et statut Lega

La SAPE

Société des ambianceurs et des personnes élégantes est un mouvement culturel originaire du Congo qui valorise l'élégance vestimentaire et l'art de la « **SAPOLOGIE** ».

Considérée comme un art, la Sape s'est développée dans les années 80 en République démocratique du Congo avec des figures c omme le chanteur Papa Wemba.
Il s'agit de l'art de bien se vêtir, d'harmoniser les couleurs, de choisir les meilleures chaussures et de combiner des pièces de grands couturiers pour créer une « équation vestimentaire » unique.



Illustration de quelques sapeurs de Kinshasa

7.2.3. Gastronomie congolaise

La gastronomie de la RDC se caractérise par des plats à base de manioc (foufou, chikwangue), de bananes plantains, de légumes-feuilles (saka-saka), et d'insectes comestibles.

D'autres spécialités incluent le liboke (aliments cuits à l'étouffée dans des feuilles), le poulet Mayo (poulet à la mayonnaise), le Ngolo Moseka (poisson chat d'élevage), les grillades de poisson et de chèvre (ntaba), et une variété de sauces au piment (pili-pili).



Poulet Mayo



Le liboke

Chapitre VIII :
QUELQUES PROJETS EN QUETE DE FINANCEMENT DANS LE SECTEUR DU TOURISME

1/ Projet d'appui à la conservation et protection de la réserve à faune d'Abumombazi

Rubrique	Détails
Acteurs	Gouvernement Provincial du Nord-Ubangi
Localisation	Province du Nord-Ubangi
Description	Ce projet va contribuer à la conservation participative des espèces protégées de l'ex-Réserve forestière d'Abumombazi à travers des alternatives de production qui génèrent la motivation de l'éco-surveillance bénévole par des Associations paysannes des communautés riveraines.
Coût	2 558 750 USD
Impacts	Conservation participative des espèces protégées, création d'activités économiques alternatives et motivation communautaire pour la gestion durable des ressources naturelles.
Système de financement	Built Operate Transfer (BOT)
Maturité	Études de faisabilité disponibles
Retour sur investissement	Taxes carbone et Recettes de la Régie Provinciale
Type de garantie	Fonds d'investissement, Fonds provincial, Terres arables, minerais et forêts (Exploitation bois)
Temps d'exploitation	10 ans

Source : Gouvernorat provincial Nord Ubangi

2/ Projet de gestion durable des reboisements et restauration des forêts naturelles

Rubrique	Détails
Acteurs	Gouvernement Provincial du Nord-Ubangi
Localisation	Province du Nord-Ubangi
Description	Ce projet va contribuer à la réduction de la déforestation et de la pauvreté dans la Province du Nord-Ubangi. Il vise à augmenter la couverture forestière et à améliorer les conditions de vie des populations urbano-rurales des forêts, tout en établissant les conditions de base nécessaires pour permettre au Nord-Ubangi d'être éligible aux avantages des marchés du carbone et au paiement des services d'écosystème.
Coût	**9 045 257 USD**
Impacts	Réduction de la déforestation, amélioration des conditions de vie des communautés locales, augmentation de la couverture forestière et création d'opportunités dans les marchés du carbone.
Système de financement	Built Operate Transfer (BOT)
Maturité	Études de faisabilité disponibles
Retour sur investissement	Taxes carbone et Recettes de la Régie Provinciale
Type de garantie	Fonds d'investissement, Fonds provincial, Terres arables, minerais et forêts (Exploitation bois)
Temps d'exploitation	10 ans

Source : Gouvernorat provincial Nord Ubangi

3/ Projet de réhabilitation, aménagement et conservation des collections du jardin Zoologie et botanique de Gbadolite

Rubrique	Détails
Acteurs	Gouvernement Provincial du Nord-Ubangi
Localisation	Province du Nord-Ubangi
Description	Ce projet vise la réhabilitation et l'aménagement du Jardin Botanique et Zoologique de Gbadolite dans le but de la conservation, de la protection des plantes, des espèces, de la recherche et de l'éducation environnementale du public. Il prévoit la construction d'un minimum d'infrastructures d'accueil et de conservation des collections botaniques et zoologiques, l'équipement du personnel en matériels, produits et intrants nécessaires à la production des biens et services, ainsi que la création de conditions favorables à la valorisation du site.
Coût	**2 157 650 USD**
Impacts	Conservation de la biodiversité, renforcement de la recherche scientifique et de l'éducation environnementale, développement du tourisme écologique et amélioration des conditions socio-économiques locales.
Système de financement	Built Operate Transfer (BOT)
Maturité	Études de faisabilité disponibles
Retour sur investissement	Taxes carbone, recettes du secteur du tourisme et recettes de la Régie Provinciale
Type de garantie	Fonds d'investissement, Fonds provincial, Terres arables, minerais et forêts (Exploitation bois)
Temps d'exploitation	10 ans

Source : Gouvernorat provincial Nord Ubangi

Autres idées des projets

Titre du Projet	Brève Description	Besoins de Financement Estimés $	Niveau de Préparation	Impact socio-économique	Modalité Préférée	Investisseur / Partenaire Existant
1. Développement du Circuit des Aires Protégées de l'Ouest de la RDC (ICCN)	Projet intégré de réhabilitation et d'aménagement des aires protégées : Jardin zoologique et botanique de Kinshasa, Parc marin des Mangroves, Parc national de Kundelungu, Réserve naturelle de Bombo Lumene. Objectif : valorisation écologique, touristique et scientifique.	200 000 000 $	En cours	Création de plus de 2 500 emplois directs et indirects, augmentation du tourisme écologique et scientifique (+100 000 visiteurs/an).	PPP	Aucun partenaire existant identifié
2. Rénovation et Aménagement du Village Touristique de la N'sele (STN)	Projet global de transformation et modernisation du Site Touristique de la N'sele : réhabilitation des infrastructures existantes (piscine olympique, salles, villas, port, Pagode, stèle, etc.) et développement de nouvelles infrastructures (parc d'attractions, hôtel 5 étoiles, éco-lodge, centre omnisport, centre commercial, tourisme fluvial).	350 000 000 $	Prévu	Plus de 2 000 emplois, création du premier pôle touristique intégré de RDC, impact majeur sur le PIB local et le tourisme urbain.	PPP	Aucun partenaire existant identifié
3. Développement des Circuits Touristiques Kinshasa – Muanda et Kinshasa - Kisangani (ONT)	Mise en place de deux circuits touristique structurés reliant Kinshasa à Muanda et Kinshasa – Kisangani avec : !! Construction d'hôtels (4–5 étoiles), !! Construction de 15 aires de repos, acquisition de 250 bus touristiques, !! Construction d'une Marina !! Acquisition de 20 bateaux-mouches pour le tourisme fluvial urbain et 5 bateaux de croisière interprovinciale.	235 000 000 $	Prévu	Plus de 3 000 emplois, dynamisation du tourisme côtier et fluvial, accroissement des flux interprovinciaux et transfrontaliers.	PPP	Aucun partenaire existant identifié
4. Construction d'un Village Touristique autour du Lac Mukamba (SG)	Aménagement du site du Lac Mukamba : réhabilitation des structures existantes, construction de 20 chalets et 20 bungalows, restaurants, salle de conférence (300 places), centre d'accueil, administration, centre de santé, espaces de loisirs et jeux.	120 000 000 $	Approuvé	Environ 900 emplois, stimulation du tourisme intérieur et de loisir, amélioration du PIB local.	PPP	Aucun partenaire existant identifié
5. Réhabilitation et Modernisation	Réhabilitation du site naturel de Kitona : routes d'accès (10 km), construction de 50 chalets, 50 bungalows, galerie artisanale,	97 000 000 $	Approuvé	600 emplois directs, développement du tourisme rural et artisanal, valorisation du patrimoine local.	PPP	Aucun partenaire existant identifié
6. Développement des Infrastructures Touristiques autour des Grottes de Mbanza-Ngungu (SG)	Aménagement des grottes de Ngovo, Dimba et Lukatu : accès, escaliers, restauration écologique, signalisation, lutte contre l'érosion, bâtiments administratifs, hébergements écologiques et équipements logistiques.	45 000 000 $	Approuvé	800 emplois, mise en valeur du patrimoine géologique et culturel, accroissement du tourisme d'aventure et scientifique.	PPP	Aucun partenaire existant identifié

Chapitre IX :
PROCEDURES ET CONDITIONS D'OUVERTURE D'UNE UNITE TOURISTIQUE EN RDC

Les conditions d'ouverture d'une unité touristique en RDC est règlementée conformément aux dispositions de l'Arrêté Interministériel n°001/CAB/MIN/TOURISME/FMMA/2017 et n°CAB/MIN/FIN/2017/084 du 7/10/2017 portant fixation des taux des droits, taxes et redevances à percevoir à l'initiative du Ministère du Tourisme.

9.1. HOTELS

A. Documents exigés

- Numéro du RCCM
- Numéro d'identification nationale
- Numéro d'impôt
- Expertise et évaluation pour agrément technique par les experts de la Direction des Ressources Touristiques (frais à déterminer après expertise)
- Renseignement sur le coût d'investissement et les sources de financement
- PV de constat des lieux pour détermination de la catégorie.

B. Droit et taxes

1) Licence d'exploitation (renouvelable après 3 ans) :

- **Hôtels à 2 étoiles**

Moins de 20 chambres	: 750 USD
De 21 à 50 chambres	: 820 USD
De 51 à 100 chambres	: 900 USD
De plus de 100 chambres	: 950 USD

- **Hôtels à 3 étoiles**

Moins de 50 chambres	: 1.050 USD
De 51 à 60 chambres	: 1.120 USD
De 61 à 150 chambres	: 1.200 USD
De plus de 150 chambres	: 1.300 USD

- **Hôtels à 4 étoiles**

Moins de 50 chambres	: 1.350 USD
De 51 à 100 chambres	: 1.400 USD
De 101 à 250 chambres	: 1.500 USD
De plus de 250 chambres	: 1.600 USD

- **Hôtels à 5 étoiles**

Moins de 50 chambres	: 1.650 USD
De 51 à 100 chambres	: 1.720 USD
De plus de 101 chambres	: 1.800 USD

2) Certificat d'agrément technique (renouvelable après 3 ans) :

- Hôtels à 2 étoiles : 330 USD
- Hôtels à 3 étoiles : 420 USD
- Hôtels à 4 étoiles : 550 USD
- Hôtels à 5 étoiles : 1.100 USD

3) Certificat d'homologation (annuelle) :

- Hôtels à 2 étoiles : 330 USD
- Hôtels à 3 étoiles : 420 USD
- Hôtels à 4 étoiles : 550 USD
- Hôtels à 5 étoiles : 1.100 USD

9.2. RESTAURANTS

A. Documents

- Numéro du RCCM
- Numéro d'identification nationale
- Numéro d'impôt
- Expertise et évaluation pour agrément technique par les experts de la Direction des Ressources Touristiques (frais à déterminer après expertise)
- Renseignement sur le coût d'investissement et les sources de financement
- PV de constat des lieux pour détermination de la catégorie

B. Droit et taxes

1) Licence d'exploitation (renouvelable après 3 ans) :

■ Restaurant à 2 fourchettes

- Moins de 50places : 375 USD
- De 51 à 100 places : 525 USD
- De 101 et plus de 100 places : 675 USD

■ Restaurant à 3 fourchettes

- Moins de 50places : 750 USD
- De 51 à 100 places : 900 USD
- De 101 et plus de places : 1.050 USD

■ Restaurant à 4 fourchettes

- Moins de 50places : 1.120 USD
- De 51 à 100 places : 1.200 USD
- De 101 et plus de places : 1.300 USD

2) Certificat d'agrément technique (renouvelable après 3 ans) :

- Restaurant à 2 fourchettes : 320 USD
- Restaurant à 3 fourchettes : 430 USD
- Restaurant à 4 fourchettes : 540 USD

3) Certificat d'homologation (annuelle) :

- Restaurant à 2 fourchettes : 175 USD
- Restaurant à 3 fourchettes : 300 USD
- Restaurant à 4 fourchettes : 420 USD

9.3. SITES TOURISTIQUES

A. Documents

- Statuts notariés, cas d'une société
- Numéro du RCCM
- Numéro d'identification nationale
- Numéro d'impôt
- PV de constat des lieux
- Fiche technique
- C.V du Gérant

B. Droit et taxes

■ Site de 1ère classe (naturel)

- Permis d'exploitation (renouvelable après 3 ans) : 700 USD
- Certificat d'homologation (annuelle) : 350 USD

■ Site de 2ème classe (artificiel)

- Permis d'exploitation (renouvelable après 3 ans) : 525 USD
- Certificat d'homologation (annuelle) : 350 USD

9.4. AGENCE DE VOYAGES

A. Documents

- Statuts notariés, cas d'une société
- Numéro du RCCM
- Numéro d'identification nationale
- Numéro d'impôt
- PV de constat des lieux
- Fiche technique
- C.V du Gérant
- Contrat de bail
- Plan d'aménagement des locaux en cas de location
- Etude de faisabilité renseignant sur le coût du projet, les sources de financement et la catégorie de l'agence (frais à déterminer après étude)
- Organigramme détaillé

B. Droit et taxes

1) Licence d'exploitation (renouvelable après 3 ans)

- Catégorie A : 830 USD
- Catégorie B : 680 USD

2) Certificat d'agrément technique (renouvelable après 3 ans)

- Catégorie A : 600 USD
- Catégorie B : 500 USD

3) Certificat d'homologation (annuelle)

- Catégorie A : 650 USD
- Catégorie B : 525 USD

9.5. ASSOCIATIONS TOURISTIQUES

A. Documents

- PV de constat des lieux

B. Droit et taxes

- Acte d'agrément (renouvelable après 3 ans) : 120 USD

Chapitre X :
PROCEDURE GENERALE D'INVESTISSEMENT EN RD CONGO

En application des dispositions de l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du groupement d'intérêt économique, les formes juridiques des entreprises en vigueur en République Démocratique du Congo sont les suivantes :

1. L'entreprise individuelle (Etablissement) ;
2. La Société à Responsabilité Limitée (S.A.R.L) ;
3. La Société Anonyme (S.A) ;
4. La Société par Actions Simplifiées (S.A.S) ;
5. La Société en Nom Collectif (S.N.C) ;
6. La Société en Commandite Simple (S.C.S) ;
7. Le Groupement d'Intérêt Economique (G.I.E).

Il sied de préciser que la Création du Guichet Unique de Création d'Entreprise (Etablissement Public placé sous l'autorité tutélaire du Ministère de la Justice), est une réforme majeure opérée dans le cadre de procédure d'investissement dans notre pays.

■ **Création d'entreprise**

Tout investisseur qui souhaiterait créer son entreprise en RDC, doit s'adresser au Guichet Unique de Création d'Entreprise.

E-mail : guichetuniquerdc@yahoo.fr /guce@guichetunique.cd
Tél. : +243 822 284 008

Toutefois, l'investisseur peut solliciter l'accompagnement de l'ANAPI dans ce pro¬cessus et ce, en sa qualité du Guichet Unique en matière d'investissement en RDC.

Adresse : Croisement boulevard du 30 juin et l'avenue 1er Mall (ex.TSF), n°33c, Commune de la Gombe
Site web : www.anapi.cd
E-mail : contact@anapi.cd
Tél. : +243 999 925 026

■ **Eléments constitutifs du dossier :**

1. Lettre de transmission adressée au Directeur Général du Guichet Unique ;
2. Statuts de la société en 4 exemplaires + la version électronique des statuts pour publication au journal officiel ;
3. Déclaration de souscription et de versement ;
4. Preuve de libération du capital social ou extrait de compte. Pour la Société à Responsabilité Limitée (SARL), les parties fixent librement le montant du capital social. Il n'y a donc pas de capital minimum exigé. Tandis que pour la Société Anonyme (SA) le capital social doit être d'au moins l'équivalent de 20.000 USD ;
5. Copie des pièces d'identité du Gérant et des Associés ;
6. Spécimen de signature du Gérant ;
7. Extrait du casier judiciaire (uniquement pour une personne physique) ;
8. Attestation de résidence (uniquement) pour une personne physique) ;
9. Copie du contrat de bail ou du Titre de propriété (uniquement pour une personne physique) ;
10. Photocopie de la pièce d'identité du propriétaire (uniquement pour une personne physique).

■ Coût de création de l'entreprise
- Société anonyme et autres : 110 USD
- Personne physique : 40 USD

- **Bureau de représentation de liaison**

En vertu de l'article 120-1-2 de l'additif des textes révisés et commentés JO 4 février 2014 de l'OHADA, le bureau de représentation ou de liaison est un éta¬blissement appartenant à une société et il est chargé de faire le lien entre cette dernière et le marché de l'État partie dans lequel il se situe. Il n'est pas doté d'une autonomie de gestion et n'exerce qu'une activité préparatoire ou auxiliaire par rapport à celle de la société qui l'a créé.

Le bureau de représentation ou de liaison peut être l'établissement d'une société étrangère mais il est aussi soumis au droit de l'État partie dans lequel il est situé et il est immatriculé au RCCM conformément aux dispositions en vigueur.

Si l'activité du bureau de représentation justifie qu'il soit transformé en suc¬cursale, une demande de rectification au RCCM doit être formulée dans les trente (30) jours suivant un tel changement de situation.

- **Succursale**

La succursale est l'établissement commercial et industriel ou de prestations de services, appartenant à une société ou une personne physique et doté d'une certaine autonomie de gestion.

Elle n'a pas de personnalité juridique autonome, distincte de celle de la so¬ciété ou de la personne physique propriétaire.

La succursale peut être l'établissement d'une société ou d'une personne physique étrangère. Elle est soumise au droit de l'Etat partie dans lequel elle est située.

Quand elle appartient à une personne étrangère, la succursale doit être ap¬portée à une société de droit, préexistante ou à créer, de l'un des Etats parties, deux ans au plus tard après sa création, à moins qu'elle soit dispensée de cette obligation par un Arrêté du Ministre chargé de commerce de l'Etat partie dans lequel la succursale est située.

Chapitre XI :
QUELQUES ADRESSES UTILES

1) Ministère du Plan et de la Coordination de l'Aide au Développement

Rue des Coteaux n°4155, Quartier Petit Pont
Kinshasa/Gombe
Tél : (+243) 993 696 171
Email : info@plan.gouv.cd
🌐 : https://plan.gouv.cd

2) Ministère du Tourisme

Avenue Likasi 125, 2ème et 6ème étage Immeuble Mongala
Kinshasa/Gombe
Tél : (+243) 999 915 530
Email : info@tourisme.gouv.cd
🌐 : https://www.tourisme.gouv.cd

3) Agence Nationale pour la Promotion des Investissements (ANAPI)

Croisement des ave¬nues Premier Mall et Boulevard du 30 juin, n°33C
Kinshasa/Gombe
Tél : (+243) 999 925 026
Email: contact@anapi.cd
🌐 : https://www.anapi.cd

4) Office Nationale du Tourisme (ONT)

16, Avenue Colonel Lukusa
Kinshasa/Gombe
: (+243) 973 524 123
: info@officetourismerdc.cd
🌐 : https://www.officetourisme.cd

5) Institut Congolais pour la Conservation de la Nature (ICCN)

13, Avenue des Cliniques, en face de la Clinique Kinoise
Kinshasa/Gombe
Tél : (+243) 892 051 111
Email : info@iccn.cd
🌐 : https://www.iccn.cd

Les arrivées internationales des touristes internationaux de 2019 à 2022

ENTITE	2019	2020	2021	2022
AFRIQUE	289'765	128'408	248'660	293'019
AFRIQUE ORIENTALE	**34'864**	**31'342**	**34'276**	**31'177**
Comores	26	9	20	34
Djibouti	98	26	49	51
Erythrée	159	42	52	95
Ethiopie	432	157	332	503
Kenya	4'943	1'830	3'283	4'023
Maurice	386	135	175	377
Mozambique	734	614	840	2'467
Ouganda	1'611	360	737	4'648
Réunion	1	-	1	-
Seychelles	10	6	20	92
Somalie	2'562	1'387	1'188	2'199
Tanzanie	22'281	26'114	26'969	15'545
Madagascar	578	154	210	389
Malawi	1'043	508	400	754
AFRIQUE CENTRALE	**142'582**	**16'407**	**137'142**	**191'270**
Angola	18'198	3'511	4'898	10'531
Burundi	3'683	89	109	16'783
Cameroun	4'834	1'756	2'810	4'690
République centrafricaine	1'129	368	573	827
Rwanda	86'362	777	118'505	129'760
Tchad	579	224	357	760
Congo	26'543	9'227	9'103	26'207
Guinée Equatoriale	66	27	28	144
Gabon	1'163	412	702	1'498
Sao Tome et Principes	25	16	57	70
AFRIQUE DU NORD	**3'895**	**1'289**	**1'675**	**3'203**
Algérie	342	109	198	374
Maroc	1'901	461	349	768
Soudan	314	108	276	358
Tunisie	1'335	610	851	1'702
Sahara Occidental	3	1	1	1
AFRIQUE AUSTRALE	**89'543**	**73'017**	**63'877**	**45'473**
Botswana	160	49	79	360
Lesotho	35	12	32	117
Swaziland	-	-	-	124
Namibie	502	239	307	711
Afrique du sud	16'389	5'081	11'034	14'455
Zambie	45'722	39'604	28'674	13'913
Zimbabwe	26'735	28'032	23'751	15'793

AFRIQUE OCCIDENTALE	**18 881**	**6 353**	**11 690**	**21 896**
Bénin	1 379	432	909	1 310
Burkina Faso	980	367	1 981	1 180
Cap Vert	34	11	26	81
Côte d'Ivoire	3 065	1 041	1 621	3 262
Gambie	263	84	189	239
Ghana	1 679	410	593	582
Guinée	1 593	493	748	912
Guinée Bissau	18	10	15	43
Libéria	252	40	83	41
Mali	1 951	667	1 121	4 682
Mauritanie	179	101	94	154
Niger	538	192	298	358
Nigeria	3 933	1 479	2 314	3 262
Sénégal	1 990	670	1 059	4 609
Sierra Leone	263	56	116	199
Togo	764	300	523	982
AMERIQUES	**22 364**	**8 044**	**14 971**	**27 804**
CARAIBES	**506**	**114**	**164**	**370**
Antigua-et- Barbuda	16	5	5	14
Bahamas	6	2	6	7
Barbade	3	-	2	2
Bermudes	-	-	-	9
Iles Caïmans	5	5	4	9
Cuba	44	14	12	13
Dominique	22	12	8	16
République Dominicaine	13	-	1	9
Grenade	4	3	5	9
Haïti	347	56	100	211
Jamaïque	5	6	8	6
Antilles Néerlandaises	2	-	4	2
Porto-Rico	-	-	-	42
Sainte –Lucie	13	7	2	8
Saint-Vincent et	-	2	1	
Trinite et Tobago	26	2	6	13
AMERIQUE CENTRALE	**302**	**15**	**36**	**39**
Belize	-	-	-	1
Costa-Rica	12	2	2	12
El Salvador	19	4	3	4
Guatemala	220	4	5	9
Honduras	17	-	4	7
Nicaragua	18	-	15	6
Panama	16	5	7	
AMERIQUE DU NORD	**19 677**	**7 614**	**14 266**	**26 328**
Canada	7 549	3 099	5 151	10 484

Etats-Unis d'Amérique	12 022	4 477	9 056	15 780
Mexique	106	38	58	64
Saint Pierre et Miquelon	-	-	1	
AMERIQUE DU SUD	**1 879**	**301**	**505**	**1 067**
Argentine	104	25	50	102
Bolivie	15	13	26	25
Brésil	512	157	244	502
Chili	50	5	17	61
Colombie	131	39	52	113
Equateur	24	6	6	11
Guyane	9	1	4	6
Guyane Française	1	-	-	1
Iles Falkland (Malvinas)	-	-	1	32
Paraguay	15	1	8	8
Pérou	107	27	36	71
Suriname	1	-	1	32
Uruguay	871	14	40	61
Venezuela	39	13	20	42
ASIE	35 296	10 254	18 153	64 988
ASIE DU NORD-EST	**32 490**	**9 305**	**16 867**	**19 665**
Chine (Hong-Kong)	30 698	8 748	16 248	18 343
Japon	674	252	265	490
Corée du Sud	1 060	291	317	729
Corée du Nord	56	12	23	82
Mongolie	2	2	14	21
ASIE DU SUD-EST	**1 758**	**603**	**902**	**1 728**
Brunei Darussalam	-	-	-	1
Cambodge	31	3	3	12
Indonésie	495	175	236	111

Laos	4	1	2	20
Malaisie	76	35	29	109
Birmanie (Myanmar)	12	5	1	14
Philippines	863	260	318	378
Taiwan	-	-	-	55
Singapour	17	8	9	34
Thaïlande	65	18	17	48
Viet Nam	195	98	287	946
RESTE DE L'ASIE	**37 747**	**14 737**	**24 527**	**-**
ASIE CENTRALE	**56**	**42**	**88**	**135**
Kazakhstan	25	18	35	88
Kirghizistan	17	5	13	23
Ouzbékistan	8	4	11	4
Tadjikistan	6	15	25	13
Turkménistan	-	-	4	7

MOYEN-ORIENT	**10 566**	**5 515**	**9 760**	**15 768**
Arménie	12	12	15	11
Azerbaïdjan	10	16	2	11
Bahreïn	2	-	3	1
Egypte	1 425	849	1 571	1 789
Iraq	12	4	9	15
Iran	92	37	65	55
Jordanie	84	24	72	99
Palestine				9
Israël	1 198	297	394	532
Koweït	6	1	3	12
Liban	7 196	3 994	7 072	11 706
Libye	40	20	77	30
Oman	76	27	27	34
Qatar	5	-	-	9
Arabie Saoudite	24	9	22	42
République arabe Syrienne	326	195	379	1 333
Emirats Arabes Unis	46	19	42	48
Yémen	12	11	7	32
ASIE DU SUD	27 125	9 180	14 679	27 692
Afghanistan	69	12	22	23
Bangladesh	1 201	399	853	725
Bhoutan	15	-	-	
Inde	24 057	8 106	12 582	25 821

Pakistan	1 486	557	997	912
Sri Lanka	69	23	30	91
EUROPE	**93 705**	**40 891**	**75 397**	**126 001**
EUROPE ORIENTALE	**2 570**	**991**	**1 672**	**3 056**
Biélorussie	77	22	50	106
Bulgarie	68	27	59	82
République Tchèque	94	56	100	115
Estonie	12	8	19	25
Géorgie	34	20	21	61
Hongrie	96	31	74	78
Lettonie	10	5	25	35
Lituanie	33	18	33	82
Moldavie (République de)	8	11	7	38
Pologne	297	125	197	244
Roumanie	254	117	209	168
Fédération de Russie	663	282	488	1 686
Slovaquie	72	37	43	46
Ukraine	852	232	347	290
EUROPE DU NORD	**14 750**	**6 450**	**8 539**	**17 475**

Danemark	206	86	165	352
Finlande	262	115	198	265
Islande	34	5	6	7
Irlande	932	343	592	871
Norvège	448	133	232	1 144
Suède	1 471	502	1 065	1 575
Royaume-Uni	10 576	4 865	5 600	
Turquie	697	333	579	4 431
Chypre	124	68	102	204
Reste d'Europe du Nord				8 626
EUROPE OCCIDENTALE	**68 367**	**30 607**	**60 701**	**95 105**
Autriche	325	140	245	360
Belgique	29 695	14 163	26 787	32 082
France	27 798	12 513	24 969	46 141
Allemagne	4 567	1 582	3 353	6 091
Liechtenstein	-	-	1	
Luxembourg	127	48	99	192
Monaco	5	1	2	

Pays Bas	3 083	1 180	2 810	4 045
Suisse	2 767	980	2 435	6 194
EUROPE DU SUD				**10 365**
AUSTRALASIE	**1 065**	**350**	**415**	**955**
Australie	919	297	308	781
Nouvelle- Zélande	112	45	45	58
MELANESIE	**16**	**3**	**12**	**23**
Fidji	6	-	2	6
Papouasie-Nouvelle Guinée	8	2	1	2
Iles Salomon	-	-	1	1
Vanuatu	2	1	8	15
MICRONESIE	**-**	**1**	**3**	**1**
Guam	-	-	-	
Kiribati	-	-	-	1
Iles Marshall	-	-	3	1
Micronésie (États fédérés)	-	1	-	1
Nauru	-	-	-	
POLYNESIE	**1**	**-**	**16**	**27**
Iles Cook	1	-	-	
Polynésie française	-	-	16	38
Tonga	-	-	-	
TOTAL	**478 877**	**202 334**	**381 708**	**512 788**

Source : Secrétariat General au tourisme (SGT), Direction des Ressources Touristiques **(exercice 2024)**


ANAPI
Agence Nationale pour la
Promotion des Investissements
« Investir en RDC,
c'est maintenant ! »
Découvrez plus
d'Opportunités
disponibles pour
des investissements prometteurs
en RDC

Contacts

+243 999 925 026
contact@anapi.cd
www.anapi.cd

33 C Av. Le Premier Mall, Boulevard du 30 Juin,
Kinshasa-Gombe , République Démocratique du Congo
B.P : 1797 KINHSASA I

